

UNIVERSITÉ de Picardie

Jules Verne



# GUIDE DU DOCTORANT GUIDE DU DOCTORANT

de l'UPJV  
de l'UPJV



ed3c

# Editorial

Le Guide du Doctorant comprend trois parties: avant, pendant et après la thèse. Ainsi, vous pourrez facilement vous retrouver. Il va vous permettre un gain de temps, un temps très précieux durant la thèse. En effet, le Guide du Doctorant est un véritable concentré d'informations qui touchent de près ou de loin les moyens pour réussir son Doctorat. Tout au long de ce Guide, des conseils pratiques vous seront également confiés.

L'équipe de doctorants et de docteurs qui ont réalisé ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif. Pour tenter de palier aux manques d'informations concernant l'insertion professionnelle, n'hésitez pas à venir consulter notre blog ([ed3c.blogspot.com](http://ed3c.blogspot.com)) pour les dernières actualités ainsi qu'à nous contacter par mail ([ed3c@u-picardie.fr](mailto:ed3c@u-picardie.fr)) pour toute question.

Etre jeune chercheur implique que vos années de thèse, financées ou pas, valorisent une expérience professionnelle. Le doctorat, loin d'être un diplôme connu et reconnu à sa juste valeur, demande à chacun d'entre nous d'édifier sa véritable dimension.

# Présentation de l'association



**Etudiants et Diplômés du 3<sup>ème</sup> Cycle**

École Doctorale Sciences et Santé

33, Rue St Leu

80 039 Amiens Cedex 1

Adresse mail : [ed3c@u-picardie.fr](mailto:ed3c@u-picardie.fr)

Site Internet : [ed3c.blogspot.com](http://ed3c.blogspot.com)

L'association ED3C est une association loi 1901 à but non lucratif, qui a pour ambition :

- de favoriser l'échange entre doctorants de toutes disciplines confondues de l'UPJV
- d'instaurer des contacts universito-socio-scientifico-professionnels
- de créer un réseau relationnel entre les universités

par le biais d'activités telles que :

- Rencontres entre Doctorants et Docteurs insérés dans le monde professionnel
- Visites d'entreprises
- Rencontres avec les Masters et les Doctorants d'autres universités
- Débats éthiques
- Informations pour les doctorants
- Animations et Fêtes entre doctorants



Association des Jeunes Chercheurs  
de  
l'Université de Picardie Jules Verne

[ed3c.blogspot.com](http://ed3c.blogspot.com)

## Rejoins l'ED3C !

Ami(e) doctorant(e),

Que tu t'inscrives en thèse pour la première fois ou non, l'**ED3C**, l'association des doctorants de l'UPJV est là pour t'appuyer, t'accompagner dans tes démarches, t'aider à monter des projets (colloques, séminaires, rencontres inter-universitaires ou professionnelles...), te permettre de rencontrer d'autres doctorants (au cours de parties de foot, de soirées etc.) et ainsi te permettre de constituer un réseau dans l'université picarde et autour d'elle.

L'**ED3C** est une association vieille de plus de dix ans qui bénéficie d'une structure solide et d'une très bonne réputation au sein de l'UPJV ; elle est un véritable facilitateur de projets...

Ce passé explique aussi que l'**ED3C** ait pu réunir plusieurs générations de doctorants qui sont désormais intégrés dans le monde de la recherche, publique ou privée. Rejoindre l'**ED3C**, c'est aussi bénéficier de ce réseau, qui est un atout absolument indispensable pour l'après-thèse.

Pour plus de renseignements, tu peux visiter notre blog ou nous écrire à [ed3c@u-picardie.fr](mailto:ed3c@u-picardie.fr)

À très bientôt...

Les membres du bureau

---

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DISCIPLINE :

LABORATOIRE :

ANNEE D'INSCRIPTION EN THESE :

ADRESSE MAIL :

Formulaire à envoyer à l'adresse suivante : Association ED3C / Faculté des sciences  
/ 33 rue St-Leu / 80039 Amiens

Accompagné d'un chèque de **2 euros** à l'ordre de l'association ED3C

# SOMMAIRE

## Partie 1 : Avant la thèse

I. Qu'est-ce qu'une thèse ? _____	1
II. Où effectuer une thèse ? _____	2
Elaborer son projet de thèse _____	2
<i>Les offres de thèse disponibles sur le Net</i> _____	4
<i>Thèses à l'étranger</i> _____	4
<i>Thèses en France en tant qu'étranger</i> _____	5
<i>Thèses en cocutelle</i> _____	6
III. Comment financer sa thèse ? _____	7
<i>Thèses non financées</i> _____	8
<i>Financement de thèse</i> _____	9
<i>Contrat doctoral</i> _____	9
<i>Bourses des organismes</i> _____	11
<i>Bourses des associations et des fondations</i> _____	21

## Partie 2 : Pendant la thèse

I. Démarches administratives _____	24
La Charte des Thèses _____	24
<i>Droits des doctorants selon la Charte des Thèses</i> _____	25
Que faire en cas de problèmes ? _____	26
Sécurité Sociale et Mutuelle _____	27
<i>Doctorants percevant un salaire</i> _____	27
<i>Doctorants non financés ou percevant des libéralités</i> _____	28

II. Les structures d'accueil de votre thèse	28
Le laboratoire	28
<i>La vie du laboratoire</i>	30
<i>Le directeur du laboratoire</i>	31
La direction de la thèse	32
<i>Le directeur de thèse</i>	32
<i>Le co-directeur de thèse</i>	32
<i>Le tuteur de thèse</i>	32
Les établissements d'enseignement supérieur	33
<i>Les conseils universitaires</i>	33
<i>Les Ecoles Doctorales (ED)</i>	33
<i>Le directeur de l'Ecole Doctorale</i>	35
III. Enseigner pendant sa thèse	36
IV. Les Missions d'Expertise en entreprise	38
V. Déroulement de la thèse	40
Entreprendre la thèse	40
Gérer la thèse	44
Valoriser sa thèse	48
<i>Les articles</i>	48
<i>Les congrès</i>	50
<i>Les brevets</i>	50
<i>Les cahiers de laboratoire nationaux</i>	52
<i>Création d'entreprise innovante</i>	52
<i>Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation</i>	53
VI. Rédaction et Soutenance	55
Rédaction	56
<i>Une thèse « sur papier »</i>	56
<i>Une thèse « mémoire »</i>	56
Soutenance	58

<i>Démarches administratives pour la Soutenance</i>	58
<i>Préparation à l'oral</i>	59
VII. Gestion du stress pendant la thèse	60
Stress et fin de thèse	62
<i>Etat des lieux</i>	62
<i>Limiter le stress de fin de thèse</i>	63
<i>Après la thèse...</i>	65

## Partie 3 : Après la thèse

I. Poursuivre dans la recherche	66
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)	66
<i>Conditions d'accèsion</i>	66
<i>Procédure</i>	67
Les Post-Doc (CDD de recherche)	67
<i>Où faire son post-doc ?</i>	68
<i>Post-Doc, « travailler » professionnel !</i>	68
<i>Quand préparer son post-doc ?</i>	70
Maître de Conférences	70
<i>La qualification</i>	70
<i>Les concours de recrutement</i>	70
<i>Votre dossier de recrutement</i>	71
<i>Recommandations générales</i>	71
<i>Carrières à l'international</i>	72
II. La recherche d'emploi	75
Valorisation des compétences	75
<i>Bilan de compétences chez un consultant</i>	75
<i>Le coût et la durée</i>	76
Préparer sa candidature	77

<i>Déterminez votre projet professionnel</i> _____	77
<i>Elaborez les documents de communication</i> _____	78
<i>Votre CV en anglais – Fiche pratique</i> _____	82
Emploi : Où chercher ? _____	84
<i>Organismes d'accompagnement des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi</i> _____	84
<i>Sites Internets</i> _____	88
III. Les allocations de retour à l'emploi _____	91
Les conditions d'admission _____	91
Quand et où s'inscrire ? _____	92
Les pièces à fournir _____	93
Durée et montant de l'ARE _____	93
Quelles sont mes obligations ? _____	94
Liens utiles _____	94

## Annexes

Organismes de recherche et d'enseignement supérieur __	96
<i>Etablissements publics à caractère scientifiques et technologique (EPST)</i>	96
<i>Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)</i> _____	101
<i>Etablissements publics à caractère administratif (EPA)</i> _____	108
Les fondations liées à la recherche et la technologie _____	111
Les groupements d'intérêt public liés à la recherche et la technologie _____	113
Organismes à connaître _____	116

**Partie 1 :**

**AVANT LA THESE**

## I. Qu'est-ce qu'une thèse ?

Le doctorat est le grade le plus élevé conféré par une université. Il sanctionne l'aptitude à mener une recherche scientifique de haut niveau. Ce diplôme est obtenu à l'issue d'un travail de recherche mené après le Master et confère le titre de Docteur.

La thèse se présente sous forme d'un manuscrit. C'est une proposition théorique, une opinion, une position dont on s'attache à démontrer la véracité. Le doctorat est à la fois une formation approfondie et une première expérience professionnelle dans la recherche. La préparation d'une thèse se déroule dans un cadre professionnel et sur une durée de 3 à 4 ans, parfois plus dans certaines disciplines des sciences humaines.

La formation doctorale apprend à élaborer, fonder et réaliser de nouveaux concepts ou de nouvelles méthodes. Au cours de ce travail, vous serez chargé d'assurer la communication de vos résultats sous forme d'articles et participation à des congrès. Vous pourrez aussi valoriser votre recherche en déposant des brevets ou en construisant un projet professionnel autour d'elle.

La thèse exige un travail de recherche original sous la direction d'un directeur de thèse. En parallèle, un service d'enseignement peut parfois être assuré par le doctorant. Dans tous les cas, une participation active et professionnelle à la vie de votre laboratoire d'accueil est indispensable.

La thèse est un véritable travail de recherche : avant de s'engager sur cette voie, il convient de se poser les bonnes questions le plus tôt possible. L'investissement personnel dans ce travail est considérable et mieux vaut se donner tous les

atouts pour le mener à bien dans de bonnes conditions. Il est donc essentiel de se poser les questions suivantes :

- Où effectuer ma thèse ?
- Comment la financer ?

## II. Où effectuer une thèse ?

### *Elaborer son projet de thèse*

La thèse étant un travail de recherche, elle se déroule, si tout se passe bien, au sein d'un laboratoire de recherche agréé par une instance officielle et au sein d'une école doctorale (arrêté du 07 Août 2006).

Pour commencer à élaborer votre projet de thèse, réfléchissez aux thématiques de recherche qui vous motivent, et prenez contact avec les laboratoires qui travaillent sur les sujets qui vous intéressent. Ecrivez des mails, téléphonez, et allez à leur rencontre. C'est le meilleur moyen de récolter les informations indispensables pour :

- Elaborer le ou les sujets de thèse qui peuvent être menés à bien au laboratoire,
- Rencontrer vos encadrants potentiels (directeur et co-directeurs) et leur équipe, évaluer les aspects humains si vous ne souhaitez pas vous transformer en rat de laboratoire déprimé et asocial,
- Réfléchir ensemble aux possibilités de financements qui s'offrent à vous et au laboratoire (attention certains dossiers de financement doivent être déposés un an avant le début réel du financement, voir paragraphe suivant).

Tant que vous y êtes, n'hésitez pas à discuter avec les doctorants et/ou stagiaires déjà présents dans le laboratoire.

Les autres types de renseignements à prendre sur votre laboratoire concernent le nombre de publications issues du laboratoire pendant les années précédentes, leur qualité [indice des « côtes » des journaux (= impact factor en jargon de bon scientifique), plus ou moins spécialisés...]. Intéressez-vous plus particulièrement à la production scientifique de votre futur directeur de thèse !

L'idéal est de commencer vos investigations avant le début du stage de Master 2 et d'effectuer ce stage de fin de cycle dans le laboratoire visé pour la thèse. Cette démarche permet de mieux cerner le fonctionnement du laboratoire d'accueil et de « placer ses pions ». Cela dit, n'ayez pas d'inquiétude (si pour vous c'est déjà trop tard, si votre laboratoire de Master 2 ne vous plaît finalement pas ou si vous commencez à réfléchir à l'éventualité d'une thèse car l'échéance du diplôme de Master approche), tout est encore possible ! Il suffit d'être motivé et de disposer des fameux outils nécessaires à la préparation d'un projet de thèse. La majorité des thèses ne se déroule finalement pas dans le laboratoire du stage de Master 2.

Parmi les autres ouvrages de référence indispensables qu'il faut consulter pour élaborer son projet de thèse, nous vous conseillons vivement la *Guilde des Doctorants*, consultable en ligne (<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>) qui est une véritable mine d'or, avec notamment son guide des doctorants.

#### Quelques remarques sur le sujet de thèse :

Contrairement à une idée assez répandue, le sujet de thèse qui est proposé par le directeur de thèse est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de ladite thèse. Le sujet initial peut paraître flou. La raison en est simple. Si le directeur de thèse savait en détail en quoi consistait la recherche qu'il

propose, il n'y aurait plus beaucoup de recherche : tout serait joué d'avance. Néanmoins, même si le sujet présente des zones d'incertitudes, il est plus que souhaitable qu'il soit solidement étayé. Le sujet doit comporter une perspective et des motivations claires et originales. Cela implique d'avoir effectué une étude bibliographique afin de s'assurer que ce sujet n'a pas

déjà été traité ou épuisé auparavant. Sur des sujets compétitifs ou à finalité industrielle, il est fortement recommandé que le directeur de thèse ait une idée de ce que font les équipes concurrentes, de leur potentiel et de leur niveau d'avancement : il s'agit de savoir si vous avez vos chances ! Ne soyez donc pas surpris si vous

n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible ! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse sera l'année d'amorçage et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que tout vous paraîtra plus clair (voir la partie « Déroulement de la thèse »).

### Les offres de thèse disponibles sur le Net

Un autre mode d'approche d'un sujet de thèse est de consulter les offres disponibles en ligne. Dans ce cas le sujet est bien défini (même s'il évoluera forcément au cours du temps) et le laboratoire cherche un candidat. Le site de référence pour ce genre de proposition est celui de l'Association Bernard Gregory (l'ABG) : [www.abg.asso.fr](http://www.abg.asso.fr). Cependant, ce n'est pas parce qu'un sujet est proposé, qu'il est financé : souvent la recherche d'une allocation est encore à faire.

### Thèses à l'étranger

Si vous optez pour une thèse à l'étranger, il vous faudra vous entourer d'un certain nombre de précautions. Tout d'abord les pays anglo-saxons demandent généralement le TOEFL (Test of English as a Foreign Language.) Ensuite informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université. Ces derniers peuvent être exorbitants dans certaines grandes universités américaines.

Évitez aussi les mauvaises surprises de l'examen, à passer une fois sur place, indispensable pour poursuivre en thèse. Pour finir, informez-vous du coût de la vie dans le pays. Des renseignements pourront vous être donnés au service des relations internationales de votre université.

L'association à contacter en priorité est l'Égide qui assure depuis 45 ans la gestion des programmes de mobilité internationale de l'État (accueil de boursiers et d'invités étrangers, envoi de boursiers et d'experts français à l'étranger).

**Plus d'infos :**

[www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr) et [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

**Thèses en France en tant qu'étranger**

Si vous êtes étranger mais souhaitez faire votre thèse en France, il est bien sûr nécessaire de prendre contact avec un responsable de thèse longtemps à l'avance pour préparer votre projet de thèse. Informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université (qui peuvent différer en fonction de votre pays d'origine).

En France, les candidats doivent être titulaires d'un Master Recherche ou d'un DEA dans la discipline choisie pour le Doctorat. Une dispense peut être accordée aux candidats non titulaires de l'un de ces diplômes, s'ils peuvent justifier d'un niveau d'études équivalent comprenant un mémoire de recherche et/ou des publications scientifiques dans des revues à comité de lecture.

Des renseignements pourront vous être donnés à la Direction des Relations Internationales. Et surtout, courez chercher « le guide des étudiants internationaux » disponible au CROUS. De même, vous trouverez des renseignements utiles sur le site de l'Égide ([www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)).

**Pour en savoir plus :**

Direction des Affaires Internationales  
Chemin du Thil  
80025 Amiens cedex 1  
Tel. 03 22 82 79 97



### Thèses en cocutelle

Depuis 2005 (arrêté du 06 janvier 2005), la France a mis en place une procédure spécifique de thèse en cotutelle destinée à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères, en favorisant la mobilité des doctorants.

Cette procédure permet aux doctorants du monde entier d'effectuer leur recherche sous forme de séjours alternés entre un laboratoire étranger et un laboratoire français sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. La thèse est soutenue devant un jury mixte et donne lieu à l'obtention de deux diplômes ou d'un diplôme reconnu dans les deux pays.

Une subvention peut être allouée par la Délégation Régionale pour financer la mobilité internationale du doctorant (4500 € en Europe et 5100 € hors Europe par thèse).

L'Égide est une mine d'informations, aussi bien concernant les possibilités de partenariats (et financements) mais aussi à propos de toutes les démarches administratives : [www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

#### **Autres renseignements :**

Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies

Bureau des relations internationales - DR / C4

Appel d'offres « COTUTELLE DE THESE »

Bureau J 219 - à l'attention de Veronika KINDL

1, rue Descartes - 75231 PARIS Cedex 05

Tél : 01 55 55 80 60 - [veronika.kindl@recherche.gouv.fr](mailto:veronika.kindl@recherche.gouv.fr)

Ou auprès d'une école doctorale

### III. Comment financer sa thèse ?

Très souvent, vous vous en rendrez rapidement compte, les laboratoires sont extrêmement emballés par votre présence et votre sollicitude à leur égard. Tout laboratoire qui se respecte a toujours un ou deux sujets de thèse «sous le coude» à proposer à des jeunes chercheurs motivés. Ce qui manque en règle générale, c'est le financement !

Or il est extrêmement important voire obligatoire que les doctorants soient financés durant leur thèse afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leur travail de recherche ainsi qu'à leur formation doctorale. Il existe un grand nombre de financements de thèse. Leur nombre varie beaucoup en fonction des disciplines. Ainsi, c'est dans le domaine scientifique qu'on en dénombre le plus. Mais tous les financements ne sont pas non plus équivalents.

Nous pouvons les classer en deux catégories :

- Les contrats de travail – des CDD déclarés –, donnent lieu aux prestations sociales d'usage (couverture sociale, assurance chômage en fin de contrat, cotisation retraite). Les allocations de recherche du ministère, des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et les entreprises utilisent ce type de contrat pour financer les doctorants.
- Les Libéralités, qui ne sont pas déclarées, ne procurent au doctorant qu'un statut de stagiaire. Ce dernier ne bénéficie d'aucune couverture sociale. Ces bourses sont souvent allouées pour une année et renouvelables une fois. Les Libéralités sont le principal mode de financement par les associations et certaines bourses d'école. Elles sont en fait interdites depuis 2004 et une

circulaire de la direction générale de la Recherche et de l'Innovation (20 octobre 2006) a rappelé que « ces situations pour les doctorants et les post doctorants n'étaient pas acceptables ».

**A noter :**

Les libéralités allouées par les associations sont actuellement transformées en contrat de travail et les charges sociales sont prises en charge par le Ministère. Si vous cherchez un financement associatif, informez-vous sur le type de contrat. Notons également

que si vous souhaitez enseigner au cours de votre thèse, le monitorat, les vacances et le tutorat (anciennes dénominations mais connues de tous) sont des bons compléments de ressources.

Mais attention, ces possibilités dépendent aussi de votre type de contrat. Renseignez-vous !

### Thèses non financées

Certaines formations doctorales permettent à leurs doctorants de poursuivre leur thèse sans financements. Ceci est le cas notamment en Sciences Humaines et Sociales (SHS), où trop peu de thèses sont financées. C'est également le cas dans certaines disciplines scientifiques où beaucoup de doctorants sont recrutés en Master recherche. Ces doctorants ne peuvent bénéficier ni du RMI ni des allocations chômage, incompatibles avec le statut de doctorant. Au vu de la charte des thèses, cela doit rester exceptionnel et ne concerner que les doctorants en attente de financement.

Avoir une autre activité rémunérée durant sa thèse est souvent d'usage dans les SHS, notamment pour les titulaires d'un CAPES ou de l'agrégation. Particulièrement pour les scientifiques, cette solution peut s'avérer très difficile. Sachez que si vous choisissez cette solution, la durée de votre thèse sera supérieure à 3 années.

Nous vous déconseillons fortement de vous engager dans cette voie.

### Financement de thèse

La liste des financements présentée ici, même si elle se veut la plus complète possible, n'est cependant pas exhaustive. Si vous travaillez sur une thématique bien particulière, votre laboratoire devrait être en mesure de vous guider dans votre recherche de financements (Associations ciblées, par exemple). Nous vous recommandons également de chercher par vous-même ! Vous trouverez des informations utiles sur les sites de :

- **ANDÈS** (L'Association Nationale des Docteurs ès Sciences, en France) qui propose une liste très complète des financements possibles, classés par domaines, avec possibilité de recherche guidée ou avancée. N'hésitez pas à vous-y inscrire, c'est gratuit : <http://financements.andes.asso.fr/>
- **MINISTÈRE DE LA RECHERCHE** : [www.recherche.gouv.fr/jeuncher.htm](http://www.recherche.gouv.fr/jeuncher.htm)

### Contrat doctoral

**Plus simple et plus souple, il renforce aussi la protection sociale des doctorants et leur octroie le statut de contractuel de l'Etat à part entière.**

Annoncé le 7 octobre 2008 par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le nouveau contrat doctoral remplace les contrats d'allocation de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur dont bénéficiaient nombre de jeunes chercheurs engagés dans la préparation d'une thèse de doctorat.

### **Pourquoi un nouveau contrat ?**

La simplicité et l'uniformité ne caractérisaient pas vraiment les situations juridiques qui régissaient le travail de la plupart des jeunes chercheurs engagés dans la préparation d'un doctorat. Pour commencer, ils n'avaient pas le même contrat de travail selon qu'ils étaient employés par un établissement public d'enseignement supérieur ou par un organisme public de recherche. Ensuite, au sein même de l'enseignement supérieur, il fallait distinguer les « simples » allocataires de recherche de ceux qui bénéficiaient en plus d'un contrat de moniteur.

Le nouveau contrat doctoral gomme toutes ces disparités. Unique, il peut être employé indifféremment par les universités et les organismes. Souple, il peut s'adapter au cas par cas.

### **Qu'est-ce que le nouveau contrat doctoral ?**

Le nouveau contrat doctoral est avant tout un contrat de travail en bonne et due forme, conforme au droit public. C'est un document écrit qui précise l'objet et la durée de la mission confiée au doctorant, ainsi que la nature des activités qu'il aura à assurer. Il donne automatiquement droit aux différents congés et à l'ancienneté dont bénéficient les personnels contractuels de l'Etat. Par ce contrat, l'employeur s'engage également à apporter au doctorant l'encadrement et les formations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

### **Un statut de contractuel de l'Etat**

Le contrat doctoral a une durée de trois ans incluant éventuellement une période d'essai de trois mois. Il peut être prolongé pour une durée maximale d'un an si des circonstances exceptionnelles le justifient (liées soit aux travaux de recherche, soit à un congé – maternité, maladie...).

Les activités confiées au doctorant contractuel peuvent être exclusivement consacrées à la recherche, mais elles peuvent aussi inclure d'autres tâches : enseignement, information scientifique et technique, valorisation de la recherche, missions d'expertise auprès d'entreprises, de collectivités territoriales...

La durée légale du travail est calée sur celle des agents de la fonction publique de l'Etat : 35 heures par semaine (en réalité, souvent plus pour les doctorants).

La rémunération des doctorants contractuels est fixée chaque année par un arrêté publié au Journal officiel. Ceux qui se consacreront exclusivement à la recherche gagneront moins (de l'ordre de 1650 € bruts par mois) que ceux qui feront d'autres choses en plus (près de 2000 € bruts mensuels).

#### Textes de référence :

Décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche complété par l'arrêté du 23 avril 2009 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

Les doctorants ayant signé leur contrat avant la mise en place du contrat doctoral restent soumis aux obligations des décrets précédents (MENRT, contrats région...).

#### Bourses des organismes

Les organismes de recherche financent chaque année des doctorants. Ces bourses de thèse sont souvent des CDD ou contrats de formation par la recherche donnant lieu à la protection sociale de droit commun, généralement de 3 ans. Elles peuvent être intégralement financées par l'organisme de recherche ou faire l'objet de cofinancements avec des entreprises ou des collectivités territoriales. Dans tous les cas, l'organisme est l'employeur du doctorant. Le candidat doit être

titulaire d'un Master ou d'un titre équivalent au moment de la signature du contrat. Voici quelques exemples d'organismes financeurs de bourses de thèses. La liste des divers et nombreux organismes de recherche est donnée en annexe : rares sont les organismes qui ne proposent pas au moins des cofinancements (souvent avec la Région)! Renseignez-vous sur le site de l'ANDÈS !

### Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME accorde environ 80 bourses de thèse. Les thématiques ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur le site: [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr).

Un cofinancement à parité est recherché pour l'ensemble des projets proposés. Cette procédure est fortement encouragée pour permettre le développement de sujets de thèse liés directement à une préoccupation industrielle ou pour accompagner une volonté d'aménagement régional de la recherche sur des sujets prioritaires pour l'ADEME. Il appartient à chacun d'engager des démarches auprès de cofinanceurs potentiels, y compris auprès des conseils régionaux. Le cofinancement représente pour le partenaire la moitié du coût de l'allocation (rémunération + charges patronales + 15 % de frais de gestion), soit environ 18 500 € par an pendant 3 ans.

Le financement total de certains dossiers par l'ADEME reste exceptionnel. Il contribue à la promotion des domaines de recherche en sciences humaines, sociales, juridiques et de celui des études d'impacts sur la santé et les écosystèmes. Toutefois, même dans ces domaines, de plus en plus de cofinancements sont acceptés par des entreprises ou des collectivités. Les actions technologiques ne peuvent relever de cette situation que s'il s'agit d'actions «amont» présentant un enjeu fondamental se rapportant aux missions de l'ADEME.

Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1726,18€/mois

### Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)

L'ANDRA recrute des doctorants (âgés de moins de 26 ans la première année) pour la durée de trois ans nécessaire à la préparation d'une thèse. Elle les met à la disposition d'un laboratoire de recherche agréé. Elle soutient ainsi des études de recherche en amont des études appliquées à la gestion des déchets radioactifs.

Clôture des inscriptions : mi-avril !

*Renseignements :*

[www.andra.fr](http://www.andra.fr)

### Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

Le CEA offre chaque année des possibilités de financement de nombreuses thèses, dans des domaines très diversifiés, financées intégralement ou cofinancées avec la Région. Les profils recherchés sont les ingénieurs titulaires d'un Master. La rémunération mensuelle nette varie de 1350€ à 1480€ net selon la formation. En troisième année, une augmentation peut être accordée au doctorant. Le doctorant est soumis au régime social (sécurité sociale + mutuelle obligatoire) du centre qui l'héberge.

*Renseignements :*

[www.cea.fr](http://www.cea.fr) et [www.instn.cea.fr](http://www.instn.cea.fr)

CEA, Saclay, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél.: 01 69 08 88 97

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des  
eaux et des forêts  
(CEMAGREF)

La rémunération mensuelle est de 1425,40 € brut. La limite d'âge est fixée à 27 ans l'année de la candidature, avec possibilité de dérogation en dessous de 30 ans. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 1er juin. Les contrats débutent au 1er décembre.

Renseignements : [www.cemagref.fr](http://www.cemagref.fr)

Adresse : CEMAGREF, direction générale,  
Parc de Tourvois, BP 44, 92163 Antony Cedex.  
Tél. 01 40 96 61 21

Centre national d'études spatiales  
(CNES)

Bourse doctorale interne : un appel à candidature est ouvert une fois par an entre le 15 janvier et le 31 mars.

Bourse doctorale cofinancée externe : Ces bourses seront destinées à de jeunes diplômés des universités ou écoles d'ingénieur, titulaires d'un Master de recherche, en vue de préparer un doctorat dans un laboratoire public de recherche, en France, extérieur au CNES.

Leur durée est d'une année, renouvelable deux fois et leur montant brut mensuel de 1676,94 € brut et sont des Libéralités. Ces bourses doctorales doivent être présentées via un laboratoire scientifique ou universitaire, avec un cofinancement (industrie, organisme de recherche, région, CNRS...).

*Renseignements :*

[www.cnes.fr](http://www.cnes.fr) et [michel.puech@cnes.fr](mailto:michel.puech@cnes.fr)

CNES, 18 avenue Edouard Belin – 31401 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 61 27 41 41

## Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

L'INERIS finance chaque année, pour 3 ans, 10 nouveaux doctorants dans le cadre de ses activités de recherche : Mathématiques et informatique ; Physique et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la terre et de l'univers ; Chimie ; Sciences de la société.

*Renseignements :*

[www.ineris.fr](http://www.ineris.fr) et [roger.revalor@ineris.fr](mailto:roger.revalor@ineris.fr)

INERIS Méditerranée, Roger REVALOR

Domaine du Petit Arbois, BP 33 -13545 Aix-en-Provence  
Cedex 04

Tél. 04 42 97 14 80

## Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Les départements de recherche de l'INRA cofinancent des bourses de thèses avec des collectivités territoriales ou des entreprises privées. Les propositions de sujet de thèse sont adressées au chef de département par le directeur de l'unité susceptible de vous accueillir avant la fin mars de chaque année. Le candidat doit alors transmettre son dossier de candidature avant le mois d'octobre sous couvert du directeur d'unité.

Les boursiers sont recrutés sur contrat à durée déterminée de deux ans renouvelable un an, avec une rémunération de 1305,86 € brut par mois. Le candidat doit être âgé de 27 ans au plus au 31 décembre de l'année de candidature.

*Renseignements :*

[www.inra.fr](http://www.inra.fr)

INRA, DRH secteur de gestion des non-titulaires,

147 rue de l'Université, 75341 – Paris Cedex 07

Institut National de Recherche sur les Transports et leur  
sécurité  
(INRETS)

Pour postuler aux allocations de recherche de l'INRETS, vous devez identifier un sujet de recherche proposé par une des unités de recherche de l'INRETS. Si un sujet retient votre attention, vous devez contacter l'unité de recherche (directeur ou encadrant) pour finaliser conjointement un sujet de thèse, dans le cas bien sûr où l'unité de recherche est intéressée par votre profil. Le montant de l'allocation est de 1442 € mensuel brut, pour 3 ans.

*Renseignements :*

[www.inrets.fr](http://www.inrets.fr)

2 avenue du Général Malleret-Joinville, 94114 Arceuil Cedex

Tél. 01 47 40 70 00

Institut national de recherche en informatique et en  
automatique  
(INRIA)

La préparation d'une thèse au sein d'un projet de recherche de l'INRIA est l'occasion de s'investir dans un travail créatif et d'acquérir une compétence de pointe dans le domaine des technologies de l'information. L'INRIA finance une quarantaine de bourses par an. Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1652 € / mois.

*Renseignements :*

[www.inria.fr](http://www.inria.fr)

INRIA, 2004, route des Lucioles, BP 93 - 06902 Sophia  
Antipolis

Tél. 04 92 38 77 77

## Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD accorde des bourses à des ingénieurs ou universitaires titulaires d'un Master. Champs de recherche concernés : Mathématiques et Informatique, Physique et Sciences pour l'ingénieur, Sciences de la terre et de l'univers, Chimie, Biologie, Médecine, Santé, Sciences de l'homme et humanités, Sciences de la société. Attention: dans ce cas les bourses sont des libéralités.

*Renseignements :*

[www.ird.fr](http://www.ird.fr)

IRD, Bureau du partenariat, 213 rue LaFayette, 75010 Paris

Tél. 01 48 03 76 87

## Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)

Le doctorant est lié au LCPC par un CDD de deux ans reconduit tacitement un an. Dépôt des candidatures de mars à mi - juin. Rémunération 1497,56 € bruts (au 01/01/2004).

*Renseignements :*

[www.lcpc.fr](http://www.lcpc.fr)

## Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)

L'ONERA rémunère des doctorants par des contrats de formation de recherche. La durée de financement est de 3 ans, sur la base d'un montant brut de 1731,41 € ou 1878,32 € en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Elle est de 1968,79 € en 3<sup>ème</sup> année (au 1<sup>er</sup> avril 2004).

Pour certains sujets de thèse, des cofinancements sont possibles avec d'autres organismes de recherche (CNES, CNRS, CEA, INT,...).

*Renseignements :*

[www.onera.fr](http://www.onera.fr) et [pvillede@onera.fr](mailto:pvillede@onera.fr)

ONERA, Direction des relations humaines

Madame Dumas BP 72 – 93322 Châtillon Cedex

Tel. 01 46 73 38 07

### Pour les ingénieurs: les bourses BDI du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Les BDI (Bourses de Docteur Ingénieur) financent des thèses dans des laboratoires du CNRS. Ces bourses de doctorat d'une durée maximale de trois ans, sont offertes aux jeunes diplômés d'école d'ingénieurs ou de commerce. La sélection s'effectue sur dossier.

Il existe plusieurs sortes de bourses suivant leur type de financement :

- par le CNRS uniquement,
- par le CNRS et la Région,
- par le CNRS et une entreprise.

Le montant brut mensuel varie aussi selon le type de bourse (données juin 2004) : 1 709 € dans le cas d'un financement CNRS et entreprise, et 1 413 € dans les autres cas.

Pour télécharger un dossier de candidature :

[www.sg.cnrs.fr/drh/emploi-nonperm/bdi.html](http://www.sg.cnrs.fr/drh/emploi-nonperm/bdi.html)

A noter : les candidats doivent être âgés de moins de 27 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de démarrage de la bourse. Les dossiers sont à retirer dans toutes les délégations régionales (DR). Ils doivent être ensuite déposés au siège de la Direction Régionale dont le laboratoire dépend AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS de l'année d'attribution de la bourse (soit mars de l'année de votre

Master 2 !!). La décision d'attribution des bourses se fait après avis d'un comité scientifique.

Les bourses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) associent, autour d'un projet de recherche qui conduit à une soutenance de thèse, trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire. Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur (l'entreprise doit être de droit français).

Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'ANRT (Agence Nationale de la Recherche Technologique: [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)) pour le compte du Ministère de la Recherche. A ce jour, plus de 10 000 doctorants en ont bénéficié.

L'entreprise et le laboratoire d'accueil signent un contrat de collaboration de recherche afin de fixer les modalités de soutien du laboratoire, c'est à dire le financement à l'adresse du laboratoire, la propriété des résultats (base de contrat disponible au SAIC).

L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans (article D 121.1d du Code de Travail) et verse à son « jeune Cifre » un salaire supérieur ou égal à 1 957 € brut par mois pour tous les nouveaux contrats à compter du 1er septembre 2007.

Les bourses CIFRE ont des cadres bien particuliers puisque le doctorant est lié à une entreprise, avec les avantages, mais aussi les contraintes, que cela implique :

- ce type de contrat présente l'avantage de pouvoir être valorisé comme une véritable expérience professionnelle (toute thèse en est une, mais les

entreprises privées sont malheureusement pleines d'a priori sur la recherche « purement » publique et accordent plus de crédit aux personnes ayant déjà travaillé en liaison avec le privé).

- et l'inconvénient est que les entreprises sont en général très exigeantes avec leur « jeune Cifre ». Bien que cette pression puisse être un moteur, elle est aussi une source de stress supplémentaire. De plus, la liberté d'agir et la prise de décision sont plus limitées qu'avec un financement public: si l'entreprise ne voit pas son intérêt dans vos travaux, elle aura tôt fait de vous « recadrer » selon SES priorités !

En règle générale les sujets CIFRE sont plus appliqués, mais c'est à vous, et au laboratoire, de trouver un juste équilibre entre recherche et développement.

Depuis décembre 2005, le Ministère de la Recherche a décidé, à titre expérimental, d'ouvrir la procédure CIFRE à des « structures » non industrielles. Une trentaine de conventions ont été signées pour l'année 2006.

Peuvent désormais bénéficier de la convention CIFRE: Collectivités Territoriales, Parapublic, Associations à vocation sociale, ONG, CAUE (Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement), Etablissements consulaires: Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, des Métiers...

Cette ouverture doit profiter à tous les domaines scientifiques mais devrait permettre au Sciences Humaines et Sociales de monter plus de dossiers. Les bourses CIFRE s'adressent aussi bien aux ingénieurs qu'aux titulaires d'un Master.

### Attention :

Lors du recrutement, n'oubliez pas de négocier votre salaire avec votre véritable employeur : l'entreprise.

Renseignez-vous également sur :

- les congés payés, et surtout les RTT dont le nombre varie selon l'entreprise,
- les primes d'intéressement, la prime de précarité qui n'est pas obligatoire pour un CDD

de 3 ans (non négligeable puisqu'elle représente 10 % du salaire total versé par l'entreprise !),

- vos droits, en tant que thésard bien sûr, mais aussi en tant que salarié (convention collective, comité d'entreprise – chèques vacances, tickets restaurant, etc...).

## Bourses des associations et des fondations

Depuis 2004 certaines associations transforment une partie des bourses données aux doctorants en contrat de travail. Avant d'accepter un financement associatif, veillez à ce qu'il vous donne droit aux prestations sociales, sans quoi, à la fin de votre thèse, vous n'aurez pas droit aux allocations chômage.

**Bourses d'associations** (liste non exhaustive)

### **ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Thématique : Agriculture, Aménagement, Production, Environnement, Equipement  
Disciplines : Chimie, Biologie, Statistique, Informatique, Economie, Nutrition

[www.academie-agriculture.fr](http://www.academie-agriculture.fr)

Contact : G. PEDRO

Tél. : 01 47 05 10 37

Durée : 1 an

Date : 15 octobre

### **ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES**

Thématique : Maladies neuromusculaires

[www.afm-france.org](http://www.afm-france.org)

Contact : D. DUGUET

Tél. : 01 42 16 96 60

Durée : 1 an renouvelable 2 fois (thèse ou post-doc)

ASSOCIATION FRANÇAISE DE  
LUTTE CONTRE LA  
MUCOVISCIDOSE

Thématique : Application  
diagnostique, préventive ou  
curative de la mucoviscidose

[www.afl.m.org](http://www.afl.m.org)

Contact : A. d'ANDON

Tél. : 01 40 78 91 91

Date : appel d'offre avril - mai

ASSOCIATION FRANÇAISE DES  
DIABÉTIQUES

Thématique : Diabétologie

[www.afd.asso.fr](http://www.afd.asso.fr)

Durée : 1 an renouvelable

Date : mi-décembre

ASSOCIATION FRANÇOIS  
AUPÉTTIT

Thématique : Maladie de Crohn ou  
Maladie inflammatoire chronique  
de l'intestin

[www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)

Contact : J. AUPÉTTIT

Tél. : 01 40 19 34 36

Date : 15 octobre

ASSOCIATION POUR LA  
RECHERCHE SUR LE CANCER

Thématique : Recherche sur le  
cancer (fondamentale, clinique et  
prévention)

[www.arc.asso.fr](http://www.arc.asso.fr)

Tél. : 01 45 59 58 68

Durée : 1 an renouvelable

ASSOCIATION RETINA FRANCE

Thématique : Dégénérescences  
rétiniennes

Disciplines : Génétique, Biochimie,  
Biologie cellulaire, Biophysique,  
Vieillesse

[www.retina-france.asso.fr](http://www.retina-france.asso.fr)

Contact: J. KAPLAN

[kaplan@necker.fr](mailto:kaplan@necker.fr)

Tél. : 01 44 49 51 61

Date : Fin février

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
CARDIOLOGIE

Thématique : Cardiologie

[www.fedecardio.com](http://www.fedecardio.com)

Contact : T. BELLINI

Tél. : 01 44 90 83 83

Durée : 1 an

Date : 15 octobre

FEDERATION DES MALADIES  
ORPHELINES

Disciplines : Génétique,  
Recherches clinique et  
thérapeutique, Sciences sociales

[www.maladies-orphelines.fr](http://www.maladies-orphelines.fr)

Tél. : 01 43 25 98 00

Durée : 1 an (fin de thèse)

Date : septembre

GROUPE D'ÉTUDES SUR  
L'HÉMOSTASE ET LA  
THROMBOSE

Thématiques : Hémostase et  
Thrombose

Discipline : Hématologie

[www.geht.org/fr](http://www.geht.org/fr)

Contact : G. PEDRO

Tél. : 01 47 05 10 37

Durée : 1, 2 ou 3 ans

Date : appel d'offre mai

*Bourses de fondations* (liste non  
exhaustive)

BOURSE MICHEL SEURAT

Thématiques : Sociétés ou  
Cultures contemporaines du  
Proche-Orient.

Contact : Hélène POUJOL

[burgat.h@univ-aix.fr](mailto:burgat.h@univ-aix.fr)

Tél. : 01 44 96 43 08

Date : fin octobre

#### FONDATION CETELEM

Disciplines : Sciences Humaines et Sociales

[www.fondation.cetelem.com](http://www.fondation.cetelem.com)

Tél. : 01 46 39 99 39

Date : début mars

formation dans les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS

[www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

Tél. : 01 53 63 83 00

Date : mi-avril

#### FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

[www.frm.org](http://www.frm.org)

Contact : C. ADRIEN

Tél. : 01 44 39 75 73

Durée : 1 an (fin de thèse)

Date : 15 octobre

#### GROUPE DE RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE CARDIOVASCULAIRE

[www.sfcadio.net](http://www.sfcadio.net)

Tél. : 01 49 95 82 24

Durée : 1 an renouvelable

Date : 15 octobre

#### FONDATION HEC

Disciplines : Sciences Humaines et Sociales

[www.hec.fr](http://www.hec.fr)

Tél. : 01 39 67 74 79

Montant : 15 245 €, un seul versement

Date : début mars

#### LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

[www.ligue-cancer.asso.fr](http://www.ligue-cancer.asso.fr)

Contact : G. LENOIR

Tél. : 01 53 55 24 52

Durée : 1 an renouvelable tous les ans

Bourse non cumulable avec une autre source de financement

#### FONDATION NAPOLEON

Thématique : le Premier ou le Second Empire

[www.napoleon.org/fr](http://www.napoleon.org/fr)

Contact : T. LENTZ

Tél. : 01 44 96 43 08

Date : fin septembre

#### SOCIÉTÉ DE TABACOLOGIE

Thématique : Le tabac et son usage

[www.tabacologie.globalink.org](http://www.tabacologie.globalink.org)

Contact : P. CONINX

Durée : 1 an renouvelable

#### FONDATION ROBERT SCHUMAN

Disciplines : le renforcement de l'Union Européenne, l'action culturelle et universitaire, les relations franco-allemandes et les programmes d'aide et de

#### SOCIÉTÉ D'ETHNOLOGIE

Thématiques : Epistémologie, Ethnologie, Sociologie comparative, Ethnomusicologie

[www.culture.fr/sef/](http://www.culture.fr/sef/)

Tél. : 01 46 69 26 10

Date : début mars

#### A noter :

Les associations financent des thèses dans toutes les disciplines.  
Même les SHS !

**Partie 2 :**

**PENDANT LA THESE**

## I. Démarches administratives

La première étape de votre inscription en thèse sera de vous inscrire administrativement à l'université. Pour cela, rendez vous à votre école doctorale où l'on vous donnera votre dossier d'inscription, sinon vous pouvez le télécharger sur le site de votre école doctorale. Ensuite, il vous faut faire signer ce dossier et la Charte des Thèses par vos co-directeurs de thèse et par le directeur de votre école doctorale. Les frais d'inscription en thèse sont déterminés tous les ans par le MENRT (environ 300€ + frais de sécurité sociale).

Si vous êtes un doctorant venant d'un pays étranger les services des relations internationales vous aiguilleront pour vos démarches administratives. Vous pouvez également vous inscrire à la Fondation Kastler. Cette inscription permettra aux centres de mobilité de vous repérer et de vous aider dans vos démarches.

### *La Charte des Thèses*

Les doctorants n'ont pas de statut bien déterminé, tantôt étudiants, tantôt jeunes chercheurs. La Charte des Thèses donne néanmoins un cadre au déroulement de la thèse. Cette charte doit être signée et respectée par le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et celui de l'école doctorale. Chaque établissement possède sa propre charte, précisée et complétée à partir d'une charte type établie par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

### À savoir :

Le 3 septembre 1998, le ministre en charge des formations doctorales, Claude Allègre, signait un arrêté imposant la mise en place d'une Charte des Thèses dans tous les établissements habilités à délivrer le doctorat. Elle précise les droits et devoirs des partenaires de la formation

doctorale : le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et de la formation doctorale. Ses objectifs sont d'abaisser le nombre de doctorants non financés, de faire en sorte que les doctorants soient mieux encadrés et qu'ils fassent des thèses «raisonnablement» longues.

### Droits des doctorants selon la Charte des Thèses

**Accès aux moyens de l'unité de recherche :** installations, ordinateur, téléphone, fax... au même titre que les membres permanents du laboratoire. On doit également vous permettre et vous encourager à présenter votre travail dans des congrès de la même manière que les permanents.

**Un sujet bien défini :** le sujet de votre thèse est défini avant l'inscription, avec votre futur directeur de thèse. Ce travail préliminaire doit permettre de dégager les grandes lignes de la problématique, et surtout son originalité et son importance. Il est de la responsabilité du directeur de thèse d'avoir une maîtrise suffisante du champ de recherche concerné. Il ne doit donc pas vous lancer dans une exploration trop hasardeuse. Il est responsable de l'évaluation du caractère novateur de votre sujet.

**Un suivi personnalisé et sérieux :** vous avez droit à un encadrement personnel de la part de votre directeur de thèse. Il s'engage à vous consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Votre directeur de thèse doit suivre vos progrès et vos difficultés, discuter des options possibles avec vous et vous faire part de toutes les remarques utiles, positives ou critiques. Ce droit est doublé d'un devoir d'information de votre part : plus vous communiquerez avec votre directeur de thèse, plus il aura les éléments pour vous aider.

**Droit de publication** : votre nom doit apparaître parmi ceux des auteurs d'articles, communications, ouvrages, brevets et rapports industriels qui utilisent votre travail de recherche.

**Initiative et communication** : Le doctorant s'engage à travailler sérieusement, pas question de bailler aux corneilles. Vous devrez également faire preuve d'initiative, explorer des voies nouvelles, lancer les tests nécessaires, demander le matériel dont vous avez besoin, etc... Bref, faire comme n'importe quel chercheur. Vous avez également vis-à-vis de votre directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et aux progrès effectués. En clair, pas question de rester un mois sans donner de nouvelles ou pire, six mois sans avancer d'un millimètre et sans le dire ! On attend de vous un comportement de professionnel qui rend compte de son activité sur son lieu de travail.

**Formations** : selon l'école doctorale à laquelle vous appartenez, vous vous engagez à suivre des formations complémentaires. Vous les déterminez en accord avec votre directeur de thèse. Leur validation est faite par le directeur de l'école doctorale.

**Respect des engagements contractuels** : par exemple, si une partie de votre travail de thèse est soumise à un engagement de confidentialité avec un tiers (comme une entreprise), vous devez évidemment respecter cet engagement.

## ***Que faire en cas de problèmes ?***

Tout d'abord, il convient de dédramatiser les choses : dans tout univers professionnel, les conflits sont courants. La clef consiste à établir une communication entre vous et la ou les personnes avec lesquelles vous êtes en conflit. Il peut s'agir d'une communication directe ou en présence d'un médiateur. La première étape de la médiation consiste bien sûr à discuter au sein du laboratoire. On parle de médiation locale. Si le directeur du laboratoire n'est pas impliqué dans le conflit, il peut faire office de médiateur. Le directeur du laboratoire peut

aussi recadrer les choses en cas de déficience de l'encadrement ou du doctorant. La seconde étape consiste à passer à la structure juste au-dessus : école doctorale et établissement d'inscription. Cette étape (que nous appellerons la médiation d'établissement) ne doit être enclenchée qu'en cas d'échec ou d'impossibilité d'une médiation locale.

**À savoir :**

Le dispositif de la Charte des Thèses prévoit la possibilité d'une médiation. L'idée consiste à chercher à résoudre le conflit en faisant appel à des médiations concentriques. Evidemment, il est souhaitable de ne pas être seul dans ce processus. Les associations de doctorants ont un rôle de soutien très important auprès des doctorants en difficulté. Si vous êtes en difficulté, n'hésitez surtout

pas à aller voir l'association la plus proche. Vous rencontrerez d'autres personnes qui auront peut être eu des difficultés similaires et qui pourront vous aider à y voir clair. Enfin, une association regroupe des gens d'expériences diverses, dont un certain nombre qui maîtrisent bien le dispositif de la Charte des Thèses. Des doctorants ou même de jeunes chercheurs peuvent aussi être de bon conseil et vous épauler.

## *Sécurité Sociale et Mutuelle*

### Doctorants percevant un salaire

Quel que soit votre âge, vous bénéficiez du statut de salarié. Ceci vous permet dès lors de vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM pour la sécurité sociale) de votre lieu de résidence. Attention ! Vous devez faire cette inscription vous-même, sinon vous ne serez pas affilié à la Sécurité Sociale car la cotisation n'implique pas l'inscription ! Ainsi, vous devrez demander un dossier d'inscription à votre CPAM et fournir les pièces justificatives suivantes :

- photocopie de votre contrat de travail
- 3 derniers bulletins de salaire
- un RIB

- ancienne carte Vitale + attestation de droits de l'ancienne couverture
- photocopie d'une pièce d'identité
- justificatif de domicile
- certificat de scolarité ou photocopie de votre carte d'étudiant

CPAM d'Amiens  
8, place Louis Sellier  
80021 AMIENS Cedex 1  
Téléphone : 36 46 (0,028 euro/mn + 0,078)

### Doctorants non financés ou percevant des libéralités

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez rester affilié à votre organisme de Sécurité Sociale étudiante.

Si vous avez plus de 28 ans et que vous êtes toujours doctorant, vous pouvez reconduire votre sécurité sociale étudiante jusqu'à 30 ans.

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez conserver votre mutuelle étudiante. Au-delà, vous devez souscrire à une autre mutuelle. La responsabilité civile étant obligatoire, vérifiez si vous n'êtes pas déjà affilié à une assurance privée (logement, voiture...).

## II. Les structures d'accueil de votre thèse

### *Le laboratoire*

Le laboratoire est un espace de vie à condition de le faire vivre. Ajoutez-vous en tant que maillon de chaîne parmi

les personnels non-permanents doctorants et post-doc. Ne dérangez pas l'organisation pré-établie par les membres permanents tels que ITA (Ingénieur, Technicien, Administratif), chercheurs et enseignants-chercheurs. Cependant n'hésitez pas à être à l'initiative de réunions ou de propositions, et à discuter avec toute votre équipe pédagogique (directeur de thèse et co-encadrants).

A votre arrivée, prenez rendez-vous avec l'acteur principal du laboratoire, le directeur. Il est juridiquement garant de tous les risques que vous pouvez subir dans son laboratoire. Définissez avec lui vos conditions et horaires de travail. Pour tout problème faites d'abord appel à lui.

**Le conseil de laboratoire**, qui rassemble certains membres nommés et élus (dont vous pouvez faire partie), est présidé par le directeur. Il est une instance consultative qui définit la politique du laboratoire : l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes, les questions budgétaires (demandes et répartition des crédits), les contrats de recherche et les transferts de technologie, la diffusion de l'information scientifique de l'unité, la gestion des ressources humaines et aussi la politique de formation par la recherche. Dans certains laboratoires, des doctorants sont élus au conseil. N'hésitez pas à vous y présenter et vous impliquer dans la vie de votre labo. Cela vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la recherche.

**Les séminaires** sont des occasions d'invitation à la discussion avec des chercheurs d'autres équipes et de vous confronter à d'autres sujets, une bonne opportunité d'ouverture d'esprit. Il est indispensable que vous assistiez régulièrement aux séminaires et que vous y exposiez vos résultats.

**Les soutenances de thèse** font partie de ces temps forts de la vie du laboratoire. Il s'agit d'un doctorant qui expose trois ans d'activité de recherche, en public, en vue de l'obtention de

son titre de docteur. C'est l'aboutissement d'une thèse, étape essentielle et marquante dans la vie de notre futur docteur, et imaginez vous un peu à sa place dans quelques années ! Il y a tout un décorum avec jury et grandes formules mais c'est, somme toute, assez anecdotique.

### La vie du laboratoire

Vous faites partie d'une communauté (le laboratoire), et il est important que vous parliez aux autres membres de cette communauté, quels qu'ils soient. L'interaction avec les autres est cruciale pour se former à affronter les difficultés d'un environnement professionnel.

Bien sûr, vous serez plus facilement portés à discuter avec les autres doctorants et c'est absolument vital. Mais rien n'est plus désastreux qu'un laboratoire structuré en castes (doctorants, jeunes chercheurs, « vieux » chercheurs, techniciens) chaque catégorie sociale ne communiquant pas avec les autres. La recherche est devenue une affaire d'équipe et la qualité des relations humaines est un des facteurs essentiels du succès.

N'hésitez pas à parler avec toutes les personnes de votre laboratoire et de votre équipe de formation doctorale. Cela vous apportera d'autres regards sur les divers métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quelquefois, il suffit d'un coup de pouce extérieur pour débloquer une situation, faire le point sur ses connaissances ou encore être aidé.

Sur le plan scientifique, il importe aussi de ne pas rester isolé. Communiquer son travail est indispensable. Vous vous ferez connaître mais surtout vous en tirerez des pistes pour des travaux et collaborations à venir. C'est souvent à la confrontation entre deux approches qu'ont lieu les progrès les

plus intéressants. Prenez donc le temps de découvrir d'autres personnes que celles de votre petite communauté habituelle. Votre travail n'en sera que plus enrichissant.

Evidemment, cela peut ne pas sembler évident a priori : tout doctorant a un jour hésité à aborder un chercheur confirmé. Il faut se débarrasser de ce conditionnement, vous n'êtes plus étudiant. Toutes les questions sont bonnes à poser, et vous serez surpris de voir combien n'ont, en fait, pas encore reçu de réponse. Même après 10 ou 20 ans de recherche sur un sujet donné, il reste encore bien des lacunes dans nos connaissances. Concrètement, cela veut dire qu'il vaut mieux aller demander aux personnes compétentes plutôt que de sécher sur quelque chose de déjà étudié (ce qui ne dispense pas d'y passer du temps pour vraiment l'assimiler).

### Conseil :

Pensez à communiquer vos travaux de recherche régulièrement (au laboratoire, au directeur de recherche), à les valoriser lors des séminaires, colloques et congrès, et sous formes d'articles.

### Le directeur du laboratoire

Acteur principal du laboratoire, il est juridiquement responsable de ce qui se passe dans le laboratoire qu'il anime et dirige. Vis-à-vis du doctorant, il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses et c'est lui qui valide le procès-verbal d'installation du doctorant dans le laboratoire. C'est aussi la première personne à contacter en cas de conflit au sein du laboratoire.

## *La direction de la thèse*

### Le directeur de thèse

Pour pouvoir diriger une thèse, il faut être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Personnellement pour le doctorant, le directeur de thèse (qui a donc une HDR) va, durant 3 ans, vous aider, vous diriger et vous donner les moyens nécessaires pour effectuer vos travaux de recherche. Il est important que vous puissiez entretenir de bons rapports avec lui. Il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses (voir chapitre précédent) et doit être aussi un élément de votre insertion professionnelle.

### Le co-directeur de thèse

Il est aussi possible que vous soyez co-encadré par un ou plusieurs chercheurs n'ayant pas encore leur HDR ou appartenant à un autre laboratoire. N'oubliez pas de lui faire signer la Charte des Thèses.

### Le tuteur de thèse

Le parrain de thèse est un scientifique extérieur au laboratoire et si possible à votre université de rattachement ; il accepte de suivre le travail de thèse et de conseiller le doctorant si nécessaire. Il peut, le cas échéant, faire office de médiateur entre votre directeur de thèse et vous. Il peut assister au comité de thèse et être inclus dans le jury de thèse.

## *Les établissements d'enseignement supérieur*

### Les conseils universitaires

Les universités sont administrées par trois conseils auxquels participent des doctorants élus.

Le Conseil d'Administration (CA) constitue l'organe décisionnel de l'université. Il définit la politique de l'établissement, vote le budget annuel et approuve les comptes. Il fixe, dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents. Il approuve les accords et les conventions signés par le président. Enfin, le CA exerce le pouvoir disciplinaire.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a pour mission de faire des propositions en matière d'enseignement, pédagogie et vie étudiante. La loi en fait le garant des libertés étudiantes, notamment syndicales.

Les missions principales du Conseil Scientifique (CS) sont d'étudier tous les dossiers relatifs à la politique de recherche de l'établissement, les moyens budgétaires et humains, les contrats de recherche, les laboratoires et équipes de recherche.

#### **À noter :**

Il est très important que des doctorants fassent partie de ces conseils universitaires pour représenter et faire entendre la voie des doctorants auprès des instances universitaires.

### Les Ecoles Doctorales (ED)

Au travers d'une formation à et par la recherche, les deux écoles doctorales ont pour mission :

- De délivrer une formation scientifique et technique dans un cycle de spécialisation de haut niveau.
- De contribuer à l'animation de la recherche et de favoriser le partenariat entre les équipes.
- D'améliorer les conditions d'encadrement des thèses.
- D'apporter une aide à l'insertion professionnelle des doctorants avec une ouverture sur le monde extérieur.
- De gérer la scolarité des doctorants (inscription administrative, validation d'études, suivi des modules, procédures de soutenance...)
- D'assurer le suivi des docteurs après leur soutenance.
- D'attribuer nominativement chaque année les allocations de recherche du ministère.
- s'agit de permettre à chaque doctorant d'élaborer son propre projet personnel et professionnel au delà des limites des métiers de la recherche. Il est ainsi proposé un véritable "Contrat de formation", fondé sur la rigueur et le savoir dans un champ disciplinaire mais apportant une ouverture sur les réalités du monde socio-économique.

L'accompagnement des doctorants passe par la mise en place effective de la "Charte des Thèses" régissant les droits et les devoirs du doctorant, acteur de la recherche, et de son directeur de thèse.

Chaque école doctorale est dirigée par un directeur, désigné par le président de l'université sur proposition du conseil scientifique et après avis du conseil de chaque école doctorale, pour la durée du contrat quadriennal de recherche. Chaque directeur est assisté d'un conseil de 24 membres (dont 8 extérieurs à l'université) et incluant des représentants des doctorants.

Chaque doctorant s'engage à suivre au cours de sa thèse, pour un total de 24 ECTS :

- un ensemble de séminaires et de modules à caractère scientifique
- des cycles de formations extra-disciplinaires et à caractère professionnalisant

En application de la charte, et en appui sur l'association des étudiants de 3ème cycle (ED3C), le devenir professionnel des doctorants est suivi sur une période minimale de 4 années après la thèse. En outre, l'ED3C contribue à la mise en place de conférences, d'échanges, de visites d'entreprises, de constitution d'un annuaire des doctorants et des docteurs...

Des manifestations, telles que les *Doctoriales* et les *Professoriales* (séminaires résidentiels), sont organisées périodiquement en partenariat avec l'université de technologie de Compiègne, l'université de technologie de Troyes et depuis 2006 avec l'université de Reims, avec une volonté d'ouverture sur le monde socio-économique.

Chaque année, chacune des écoles doctorales organise une journée de présentation des travaux des doctorants. Chaque année, les deux écoles décernent conjointement des prix de thèse, en partenariat avec la ville d'Amiens et le Conseil régional de Picardie et sous le haut patronage du recteur d'Académie.

### [Le directeur de l'Ecole Doctorale](#)

Il est l'animateur de l'école doctorale à laquelle vous appartenez. Il est le lien entre les doctorants et l'université, c'est lui qui valide les modules ou formations que vous devez effectuer durant votre thèse. En cas de problème entre votre directeur de thèse et vous, il peut tenter d'intervenir ou nommer un médiateur extérieur pour apaiser le conflit.

**École Doctorale en  
Sciences et Santé  
(ED 368)**

**Directeur :**

Christian MASQUELIER  
christian.masquelier@u-picardie.fr

**Secrétariat :**

Virginie PECOURT.  
virginie.pecourt@sc.u-picardie.fr  
Irène RASOARINORO.  
irene.rasoarinoro@u-picardie.fr  
Tél. : 03 22 82 79 57  
Fax : 03 22 82 79 58

**Pôle Scientifique :**

33 rue St Leu - 80039 Amiens  
cédex 1

Ouvert tous les jours sauf le  
vendredi après midi (8h30 à 12h et  
13h30 à 17h)

**École Doctorale en  
Sciences Humaines et  
Sociales (ED 238)**

**Directeur :**

Philippe Nivet (intérim)  
philippe.nivet@u-picardie.fr

**Secrétariat :**

Mireille BLERY  
03 22 82 79 98  
Anne-Marie LETERME  
03 22 82 73 39  
edshs@u-picardie.fr

**Campus universitaire**

Thil - 80025 Amiens  
Fax : 03 22 82 74 13

Ouvert tous les jours sauf le  
vendredi après midi (8h45 à 12h30  
et 13h30 à 17h)

### III. Enseigner pendant sa thèse

L'activité d'enseignement est une des formations complémentaires accessible pendant le déroulement d'une thèse. Evidemment, elle concerne surtout celles et ceux qui aspirent à devenir Maître de Conférences, mais c'est aussi une expérience que certaines entreprises apprécient, l'assimilant à un entraînement à la présentation orale et en public. Bref, la pédagogie est une valeur reconnue bien au-delà des enceintes universitaires!

Le doctorant qui bénéficie d'un contrat doctoral détermine, au moment de la signature de son contrat, les éventuelles activités hors-recherche qu'il souhaite mener. S'il veut faire du conseil en entreprises, de la valorisation ou du transfert de technologie ou s'il veut enseigner, il pourra en faire

la demande et négocier son contrat au moment de son embauche.

Si, au contraire, il souhaite se consacrer exclusivement à son projet de recherche, il peut bien entendu négocier son contrat en ce sens et signer avec son employeur un contrat doctoral qui stipule qu'il n'effectuera pas de tâches hors-recherche.

Comme dans n'importe quel contrat de travail, l'embauche est un moment de négociation entre l'employeur et l'employé qu'il convient de mener sereinement. Il est également à noter que des avenants peuvent ultérieurement être signés pour modifier le contrat initial et ajouter ou ôter des missions hors-recherche (dont l'enseignement). Ces avenants au contrat initial doivent impérativement être co-signés par l'employeur et l'employé.

Le service est défini de manière annuelle et ne peut faire l'objet d'une compensation d'une année sur l'autre. Si l'employeur n'a pas assez d'heures d'enseignement à répartir entre ses enseignants et que le doctorant contractuel n'effectue que 40h, il sera tout de même payé comme s'il en avait fait 64.

Un doctorant contractuel ne peut pas faire d'heures supplémentaires, il ne peut donc pas dépasser la limite des 64h de TD ou 48h de cours magistraux, même à titre bénévole. En outre, l'équivalence de l'heure d'enseignement de TD et de l'heure de TP s'applique aux doctorants contractuels: l'employeur ne peut donc pas exiger du doctorant contractuel qu'il effectue plus de 64h de TP. Enfin, il n'est pas possible d'effectuer en dehors du cadre du contrat doctoral des missions qui peuvent rentrer dans le cadre des activités complémentaires. Ainsi, un doctorant contractuel ne peut effectuer de vacations d'enseignement, qu'il soit ou non payé pour faire de l'enseignement dans le cadre du contrat doctoral.

Sous réserve d'acceptation par l'employeur (comme pour toutes les missions dans le cadre du contrat doctoral) un panachage est possible entre les différentes activités complémentaires. L'ensemble des activités doit s'élever à un total horaire de 268h (32 jours) de travail, soit 64h équivalent TD (1h éq. TD vaut 4h de travail). Ainsi, on peut effectuer, par exemple, 32h éq. TD d'enseignement et 16 jours d'une autre mission comme les missions d'expertises.

## **IV. Les Missions d'Expertise en entreprise**

Ce dispositif (anciennement appelé « Doctorant-Conseil ») est un nouveau système, mis en place à la rentrée 2007, qui vous permet d'exercer une mission rémunérée dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale en parallèle à votre travail de recherche.

Le thème de la mission se situe dans le domaine des compétences que vous avez acquises tout au long de votre parcours ; il ne présente pas nécessairement un lien direct avec votre sujet de thèse. Ces missions peuvent être de l'audit et du conseil méthodologique, technique et scientifique, de la veille technologique, une étude de faisabilité, une analyse bibliographique, de la formation de personnel, des expérimentations...

Vous avez la charge de la recherche de la mission, en partenariat avec votre laboratoire et votre école doctorale.

Vous devrez réaliser une ou des missions d'une durée totale annuelle de 32 jours. Ces missions peuvent être accomplies tout au long de l'année selon des modalités adaptées à chacune des missions et compatibles avec votre travail de recherche.

Dans le cas où l'entreprise partenaire souhaite travailler moins de 32 jours sur l'année, vous pouvez (et êtes encouragé) à compléter votre forfait de journées conseil, en développant d'autres partenariats avec d'autres entreprises, sans pouvoir dépasser les 32 jours sur 12 mois.

Vous pouvez aussi compléter les heures manquantes par des enseignements (2h équivalent TD = 1 journée de mission).

Vous pouvez également fidéliser l'entreprise pour de nouvelles prestations la troisième année de thèse, par exemple, et ainsi tisser un réseau de contacts professionnels pour embrayer sur d'autres partenariats, qui sortent du dispositif.

Les conditions de recrutement sont analogues à celles de l'ex-MIES (Monitorat d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) : il faut bénéficier d'un financement d'un montant comparable à celui de l'allocation de recherche, hors Cifre. Si vous êtes déjà moniteur d'enseignement supérieur, vous avez la possibilité de signer une insertion d'avenant au contrat de MIES avec l'université, pour effectuer la mission.

Même si les missions sont accessibles aux doctorants de première année, il est préférable d'être en deuxième ou troisième année de doctorat. La rémunération est égale à celle du moniteur de l'enseignement supérieur, soit environ 335 € bruts par mois, versés par l'université.

Ces missions en entreprise n'étant possibles que depuis 2 ans pour les doctorants, n'hésitez pas à solliciter votre directeur de thèse, votre directeur d'école doctorale, et votre université pour les modalités spécifiques (nombre de postes ouverts dans votre université, entreprises déjà partenaires etc...).

## V. Déroulement de la thèse

### *Entreprendre la thèse*

Le sujet de la thèse qui est proposé par votre directeur est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la thèse. Le sujet initial peut paraître flou, ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse reste l'année d'amorçage.

L'amorçage consiste essentiellement à vous familiariser avec votre problématique. Vous devez faire le tour des outils à mettre en œuvre et de la bibliographie sur le sujet. À la fin de cette étape, il est impératif d'avoir balayé le champ théorique de votre sujet et sur le plan humain, vous devez être pleinement intégré au sein de votre équipe.

Si votre directeur de thèse ne vous l'a pas déjà conseillé, il est important pour vous de fixer une date à l'issue de la première année, à laquelle vous rédigez et présentez oralement, à votre équipe et/ou à votre comité de thèse, de façon précise, les objectifs de la thèse. Ce document, qui peut être conséquent, doit :

- définir les problèmes auxquels vous vous attaquez,
- présenter les solutions qui y ont été apportées par d'autres et celles que vous envisagez,
- proposer un plan de travail pour la fin de la thèse et prévoir des publications.

Ce rapport en fin de première année n'est pas un but en soi, il n'est qu'un moyen d'énoncer de façon précise le contenu de la thèse et d'obtenir un retour de la part des encadrants. La rédaction de ce document est l'aboutissement normal du travail de la première année.

## ATTENTION!

Si au bout d'un an de thèse, vous avez l'impression d'être englouti dans la bibliographie, alors tirez la sonnette d'alarme! Parlez-en à votre directeur de thèse. Les directeurs de laboratoire et d'école doctorale sont aussi des interlocuteurs potentiels. N'entamez pas votre seconde année sans réagir !

### La bibliographie

La bibliographie est une des parties les plus importantes des recherches que vous menez. Elle vous permet, en plus de vous tenir au courant de l'avancement des travaux dans votre discipline, de vous construire un background de connaissances solides et de prendre du recul sur votre activité de recherche. Vous devez donc en faire régulièrement tout au long de votre thèse, et ce dès la première année.

### Les bibliothèques

Les bibliothèques de l'université constituent un réseau géré par le Service Commun de la Documentation (SCD) qui a en charge la mise en œuvre de la politique documentaire de l'université. Au service de tous les étudiants et enseignants chercheurs, le SCD doit acquérir la documentation nécessaire aux uns et aux autres, en garantir l'accès dans les meilleures conditions et assurer la formation des usagers à l'utilisation des ressources documentaires. Le réseau documentaire est composé de six bibliothèques universitaires (BU) complétées par des bibliothèques de facultés, instituts et centres de recherche.

#### AMIENS :

•**Bibliothèque du campus :**  
Lettres - langues - histoire-  
géographie - sciences humaines  
et sociales - sports  
Chemin du Thil  
Accueil : 03.22.82.72.99  
Responsable : Claire Basquin

•**Bibliothèque du pôle  
cathédrale :**  
Droit - économie - science  
politique - gestion  
Placette Lafleur  
Accueil : 03.22.82.71.95  
Responsable : Louise Audelin

**Bibliothèque du pôle Saint-Charles :**

**Santé (médecine et pharmacie)**

3 rue des Louvels

Accueil : 03.22.82.54.20

Responsable : *Florence Lefèvre*

**•Bibliothèque de la Teinturerie**

**: Arts**

30, rue des teinturiers

Accueil : 03.22.22.43.57

Responsable : *Claire Basquin*

**BEAUVAIS :**

**•Bibliothèque pluridisciplinaire**

Boulevard Saint-André

Accueil : 03.44.06.88.13

*Responsable : Diolène Lachiver*

**SAINT-QUENTIN :**

**•Bibliothèque des sciences et techniques**

48 rue Raspail

Accueil : 03.23.62.89.39

Responsable : *Diolène Lachiver*

**CUFFIES-SOISSONS :**

**•Bibliothèque universitaire**

Les Terrasses du Mail - 17, avenue

François Mitterrand

Accueil : 03.23.76.40.33

Responsable : *Diolène Lachiver*

La bibliothèque universitaire met à votre disposition des collections riches et actualisées :

- 380 000 ouvrages, dont plus de 150 000 en accès-libre dans les salles de lecture
- 1 400 abonnements à des revues
- plus de 6 000 revues électroniques accessibles en ligne et en texte intégral
- des abonnements sur internet à des encyclopédies, des corpus, des textes juridiques, des statistiques, ...
- des milliers de thèses françaises sur microfiches

Des outils et des équipements facilitant l'accès à l'information :

- sur le site web de la BU : le catalogue de l'université, un outil d'accès aux revues électroniques (SFX), de nombreuses bases de données bibliographiques, et l'accès à toutes les ressources électroniques.

- dans les locaux des bibliothèques : une centaine de postes informatiques, des photocopieurs, des serveurs d'impression, des lecteurs-reproducteurs de microformes.

Et des services sur place et à distance :

- Pour accéder à la documentation : la consultation de toute la documentation sur place dans les salles de lecture, le prêt à domicile de la majorité des ouvrages et de certaines revues, le prêt entre bibliothèques pour obtenir sur place des documents venant d'autres bibliothèques françaises ou étrangères, la réservation de documents et un service de navettes entre bibliothèques du SCD.
- Pour trouver la documentation : le bureau d'aide à la recherche (service disponible dans les bibliothèques et en ligne sur le site de la BU), la formation à la recherche documentaire sur rendez-vous individuel ou en petits groupes. Pour mieux connaître les collections et les services que la bibliothèque universitaire vous propose : procurez-vous le guide du lecteur disponible à l'accueil de toutes les bibliothèques.

Pour vous inscrire et bénéficier ainsi de tous les services de toutes les bibliothèques universitaires du réseau : adressez-vous à l'accueil de la bibliothèque de votre choix muni de votre carte d'étudiant. Pour apprendre à bien utiliser les collections et ces services, inscrivez-vous à l'unité libre d'enseignement à la recherche documentaire.

Renseignements :

[daniel.robert@u-picardie.fr](mailto:daniel.robert@u-picardie.fr)

### Organiser sa bibliographie

Un certain nombre de logiciels permettent d'organiser sa bibliographie : EndNote, Reference Manager, ProCite...

N'attendez pas le dernier moment pour saisir votre biblio ! La rédaction de votre manuscrit est grandement facilitée si votre biblio est déjà organisée et que vous avez eu le temps de prendre en main le logiciel ; ceci vous évite une perte de temps inutile en fin de thèse !

### *Gérer la thèse*

À l'issue de la première année... vient la seconde année. En un peu plus d'un an, l'objectif du thésard est de mener à bien l'entreprise qu'il a décrite dans sa proposition de thèse, et de présenter son travail dans des conférences. C'est la période centrale de votre thèse, celle pendant laquelle vous allez avancer sur votre sujet. Vous êtes maintenant pleinement dans le bain et vous commencez à prendre plus d'assurance. Durant toute cette période, vous devez gérer votre temps de manière optimale si vous voulez arriver au bout du projet défini durant la première année. Ne vous laissez pas abuser par la classique « baisse de régime » de la deuxième année, suite à une première année hyperactive!

Attention, la dispersion dans le travail provient de multiples sources. Le grand danger est de papillonner d'un problème à un autre surtout quand les obstacles apparaissent. On bute sur une manip, un programme, un calcul, alors on s'attaque à un autre problème ou on survole les derniers articles parus. Sachez que votre capacité à surmonter les difficultés est un paramètre essentiel de votre compétence dans la recherche. Votre directeur de thèse est là pour vous aider à gérer votre temps, sans vous confiner sur la pailasse ou au bureau.

Un bon directeur de thèse ne doit pas trop vous focaliser sur un unique sujet, mais vous aider à gérer des priorités, ce qui peut conduire à en abandonner certains aspects pour un temps. Mais vous devrez aussi trouver la ténacité nécessaire, qualité indispensable pour faire de la recherche.

Vous devrez apprendre à faire le vide devant votre peur de l'échec, devant l'angoisse du manque d'idées ou de la feuille blanche, mais aussi devant l'ivresse du succès facile. Vous devrez affronter vos propres limites, vos complexes et vos frustrations et apprendre à passer à travers ces murs qui vous enferment. Si vous y arrivez, alors c'est que vous avez la capacité d'être un véritable chercheur. Enfin, plusieurs qualités doivent être mobilisées dans les différents contextes professionnels. La ténacité et la capacité à dépasser son « angoisse de créativité », le contact humain, la capacité à communiquer et à travailler en équipe. Sur ces points-là aussi, votre progression doit vous conduire à préciser ou à révéler ce que vous êtes.

Apprenez à gérer votre temps. Les sources de dispersions extraprofessionnelles peuvent être nombreuses. A priori vous le savez déjà. Essayez quand même de vous discipliner. Il est bon de faire quelque chose en dehors de sa thèse mais en ce domaine aussi "qui trop embrasse mal étreint"... Choisissez des priorités et menez vos projets à terme. Évitez le papillonnage exponentiel.

### [Le comité de thèse](#)

À l'issue de votre première année de thèse, vous avez, d'après la Charte des Thèses, la possibilité de réunir un comité de thèse. Ce dernier est composé de vos encadrants et de scientifiques du domaine. Il a pour rôle de faire un point sur l'orientation de vos recherches. Dans bien des cas, si au bout d'un an de thèse vous vous sentez perdu, le comité de thèse sera une aide précieuse. Toutefois vous pouvez aussi réunir ce comité (dont vous choisissez les membres avec vos encadrants)

dès le début de la thèse afin de présenter votre sujet et la façon dont vous le voyez évoluer. Ce premier avis extérieur dès le début peut être bien utile si le sujet a été mal cerné, ou des aspects oubliés.

### Les modules de thèse

Les formations complémentaires sont un moyen pour vous d'acquérir des connaissances supplémentaires et de prendre pleinement conscience de toutes vos potentialités.

C'est donc un élément crucial pour l'élaboration du projet professionnel post-thèse. Même si vous vous destinez à une carrière académique, n'oubliez pas que vous ne travaillerez certainement pas toute votre vie sur un même sujet. Vous aurez de plus une mission pédagogique qui nécessite une formation généraliste solide, une grande culture scientifique et une ouverture sur d'autres horizons que le monde universitaire.

La validation des formations complémentaires est de la compétence de l'École Doctorale (ED) dont vous dépendez. Une école doctorale peut valider comme formation quelque chose qu'elle n'organise pas elle-même. Par exemple, une école d'été, une conférence, ou encore une formation à la recherche d'emploi organisée par une autre institution. Vous devez prendre une part active dans la composition de votre programme de formation complémentaire et ne devez pas hésiter à proposer des alternatives à ce qui est déjà proposé par les écoles doctorales. Chaque école demande un nombre de crédits ECTS de formation minimal qui vous sera indispensable pour être autorisé à soutenir votre thèse. Ce nombre d'ECTS n'est qu'un minimum, n'hésitez pas à faire un maximum de formations !

#### **A noter :**

Le statut de monitorat diminue souvent de moitié ce temps de formation obligatoire, car le monitorat vous forme aussi par ailleurs.

### Les Doctoriales®

Ce séminaire national, à l'initiative du ministère chargé de la recherche et de l'association Bernard-Gregory, est mis en place sous forme de module validable par les ED. N'hésitez pas à y aller !

#### **Attention !**

Surveillez l'apparition de nouveaux modules tout au long de l'année, pour ne pas passer à côté de la thématique qui vous intéresse plus particulièrement.

### Le Nouveau Chapitre de la Thèse (NCT) avec l'ABG

L'ABG propose depuis 2000 une nouvelle formation de valorisation des compétences appelée « valorisation des compétences, un nouveau chapitre de la thèse ». Ce programme permet aux doctorants en dernière année de thèse de réaliser un véritable bilan des compétences qu'ils ont acquises durant la thèse (financement par l'ABG et les écoles doctorales).

En 2005, 224 doctorants de 78 écoles doctorales ont rédigé un « nouveau chapitre » de 6 à 8 pages avec l'aide d'un consultant (avec présentation orale). Parmi tous les participants, 90% exercent aujourd'hui une activité professionnelle (avec pour 70 % une embauche dans les 4 mois qui ont suivi cette formation).

Pour les inscriptions, se renseigner auprès de votre école doctorale.

Pour en savoir plus :

[www.abg.asso.fr/display.php?id=582&mz=2](http://www.abg.asso.fr/display.php?id=582&mz=2)

### **A noter :**

Il existe d'autres évènements qui permettent de récolter des heures de module (comme les Doctoriales mentionnées ci-dessus ou la Fête de la Sciences... N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre ED pour tous renseignements.

### **Obligations de formation des Ecoles Doctorales**

**ED Sciences et Santé (ED 368)**

Chaque doctorant doit suivre un minimum de 24 ECTS pendant la thèse.

**ED Sciences Humaines et Sociales (ED 238)**

Chaque doctorant doit suivre un minimum de 12 ECTS pendant la thèse.

### ***Valoriser sa thèse***

Il ne suffit pas de faire une bonne thèse pour être considéré comme un bon chercheur, il faut aussi publier des articles avec une audience internationale et présenter son travail en séminaire ou lors de congrès. La valorisation via le dépôt de brevet est également une forme de communication importante dans le privé comme dans le public. Quelle que soit la forme retenue, la communication de vos travaux et résultats est une étape primordiale pour votre future insertion professionnelle car cela constitue l'élément principal d'évaluation pour la plupart des recruteurs, notamment dans le domaine public.

### **Les articles**

Les publications les plus valorisées sont celles où la sélectivité du comité de lecture, qui détermine les acceptations à parution, est la plus élevée. Ce comité désigne plusieurs « referees » qui vont être chargés d'évaluer votre contribution.

Donc plus une revue est lue, plus son « impact factor » est élevé, ce qui est de fait valorisant pour votre CV.

### Choisir une revue

Un travail de ciblage thématique est nécessaire. Vous devez aussi jauger l'importance de votre contribution pour déterminer quelle revue est susceptible d'accepter votre contribution. Enfin, il existe une différence suivant le format des articles :

- Le format lettre limité à quelques pages. Il est destiné à la publication rapide de résultats nouveaux et originaux.
- Le format article est destiné à donner des résultats détaillés.
- Le format « review » est destiné à faire le point sur un sujet. En général, ces articles ont été sollicités par le comité de lecture auprès d'experts du sujet pour faire un état de l'art.

### Ecrire et soumettre

Un bon directeur de thèse doit vous apprendre à rédiger un article. Il doit être un relecteur critique mais constructif. Il est très utile également de faire relire votre article à plusieurs personnes avant de l'envoyer. Tout bon article devrait comporter au moins les trois éléments suivants :

- Le contexte : quelle est la motivation du travail effectué ? Quels ont été les travaux importants qui l'ont précédé ? Quelles sont vos perspectives ?
- La valeur ajoutée : en quoi votre travail apporte-t-il une contribution significative au sujet ?
- La précision ou l'art de trouver les mots justes, de décrire les points essentiels et rien que les points essentiels avec concision et clarté.

### Les congrès

Un jeune chercheur bien encadré ne devrait pas avoir à trouver lui-même ses conférences. En effet, chaque encadrant connaît la plupart des conférences valables et surtout reconnues comme valables. En général, les organisateurs de conférences ou de congrès effectuent un appel à communication sur le thème développé au cours de ces congrès. Si votre sujet vous semble en adéquation avec la thématique, envoyez un résumé des travaux que vous voulez présenter. Vous aurez alors peut-être l'opportunité de présenter un poster et/ou d'effectuer une présentation orale.

### Les brevets

Le brevet est un outil juridique qui doit trouver son application dans les domaines économiques et industriels. La volonté actuelle d'augmenter le nombre de brevets dans les universités, ainsi que les transferts de technologie entre laboratoires et entreprises, se traduit par l'essor des services de valorisation. A l'UPJV, le service qui s'occupe de ces affaires est la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI).

### Antagonisme publication/brevet ?

Les chercheurs considèrent souvent que la valorisation de leurs recherches se fait exclusivement par leurs publications. Il est vrai que c'est sur le nombre de publications/an que les organismes de recherche jugent de la qualité d'un chercheur. Cependant, une fois publiées, les découvertes du chercheur tombent dans le domaine public : il n'est alors plus possible de les valoriser en termes de brevet.

### Ordre et délai de publication des recherches

Si une demande de dépôt d'un brevet est faite, la publication des résultats dans un journal scientifique est possible dès que le dépôt a été enregistré. Le brevet fera l'objet

d'une publication 18 mois après le dépôt. Il sera délivré ou non après un examen du dossier par l'office de brevet du ou des pays concerné(s).

### Pourquoi et comment valoriser la recherche par le brevet ?

Le dépôt des brevets est décidé et effectué à la demande des chercheurs par leurs organismes de rattachement (organismes de recherche, universités) via leurs services de valorisation. Depuis 2001, 50% des revenus de licences reviennent aux inventeurs de brevets après déduction des frais de propriété engagés par les organismes. Le reste est partagé par moitié entre le laboratoire et les organismes de rattachement. De plus, depuis 2005, une prime de 3000 € par brevet est accordée aux inventeurs (avec partage entre les inventeurs). 20% sont accordés 1 an après le dépôt de brevet, le reste à la signature de la première licence du brevet.

### Alternative au brevet

Le délai de publication d'un brevet est long : 18 mois. Si une autre personne dépose un brevet sur les découvertes que vous avez effectuées pendant cet intervalle de temps, vous ne pourrez plus ni breveter ni exploiter le fruit de vos découvertes sans risquer une accusation de contrefaçon. Le moyen de prouver que vous avez « un droit de possession personnelle antérieur » sur des découvertes est l'**ENVELOPPE SOLEAU**, que vous aurez préalablement déposée à l'INPI (Institut National de Propriété Industrielle). Comportant beaucoup moins de contraintes administratives, financières et temporelles que le brevet, l'enveloppe Soleau vous permettra d'exploiter vos découvertes et ce droit sera accessible à votre entreprise. Cependant ce droit vous est propre : vous ne pourrez pas délivrer de licences d'exploitation.

### Les cahiers de laboratoire nationaux

Ils sont aussi un moyen d'antérioriser les découvertes, en cas de litige entre deux laboratoires de recherche. Cependant, en Europe, le brevet appartient au premier déposant.

#### **Attention!**

La législation et les règlements d'application sont modifiés très fréquemment.

Renseignez-vous !

#### Pour déposer un brevet

Renseignez-vous auprès des services de valorisation des universités et organismes de recherche. Ils doivent vous renseigner sur la brevetabilité d'une invention, vous rédiger les contrats d'exploitation de licences avec les entreprises....

Renseignements : [www.inpi.fr/](http://www.inpi.fr/)

Textes de loi : [www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

### Création d'entreprise innovante

Si vous vous sentez apte à envisager la création d'une entreprise innovante, issue de votre recherche...

Adressez vous aux services de valorisation, aux services d'incubation et aux pépinières.

Votre projet entrera tout d'abord en phase de « pré-incubation ». Une expertise permettra de bien cerner le projet et de monter le dossier. Si vous passez l'étape du « comité de sélection », vous entrez en phase d'« incubation » : étude de la technologie, du marché, montage de l'équipe, étude

juridique, business plan. Les phases de préincubation et d'incubation peuvent prendre jusqu'à deux ans.

Conseils et financements : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

Lieux d'accueil pour les porteurs de projet : orientation, conseils, formation, financement, hébergement :

Incubateur Régional de Picardie :

<http://www.incubateurregionalpicardie.com/>

Information supplémentaires :

[www.creer-une-entreprise.com](http://www.creer-une-entreprise.com)

[www.demarrez-votre-entreprise.com](http://www.demarrez-votre-entreprise.com)

**UN PETIT AVANT GOÛT DE TOUT CELA PAR LA  
SENSIBILISATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISE  
INNOVANTE : PARTICIPEZ AUX DOCTORIALES® !**

### [Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation](#)

Ce service est une structure d'appui, de conseil et de gestion pour aider les enseignants chercheurs dans leurs démarches et dans leurs relations avec les collectivités territoriales, le ministère, les grands organismes de recherche et le milieu socio-économique (montage, suivi de dossiers...).

Il a en charge, avec l'école doctorale en sciences humaines et sociales et l'école doctorale en sciences et santé, la formation doctorale

Dans le cadre des relations université/entreprises, le service met aussi en œuvre des actions pour valoriser les résultats scientifiques des centres de recherche :

- en informant les acteurs de la recherche et les milieux socio-économiques sur la politique scientifique et de

valorisation de l'UPJV, les offres de compétences et les possibilités de collaborations et de transfert avec les centres de recherche, le potentiel scientifique...

- en offrant un appui administratif aux centres de recherche dans le cadre de partenariats et de collaborations de recherche, en matière de propriété intellectuelle et dans l'élaboration de dossiers européens
- en mettant en relation les centres de recherche avec les structures d'interface concernées par les actions de valorisation et de transfert de technologies.

La valorisation est une mission confiée aux universités dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Elle concerne à la fois la valorisation des résultats de la recherche et plus largement celle des compétences existant à l'université et permettant le développement des relations université-entreprises.

Ce partenariat peut se présenter sous des formes diverses : contrats industriels, contrats de développement et de recherche européens, dépôts de brevets, création d'entreprises innovantes...

**Directeur :**  
Stéphane DUEZ  
stephane.duez@u-picardie.fr

**Chargée d'affaires santé :**  
Sonia CARAVACA  
Sonia.caravaca@u-picardie.fr

**Chargée de la gestion financière de la recherche :**  
Carole SAGUEZ  
carole.saguez@u-picardie.fr

**Chargé d'affaires sciences humaines et sociales / affaires internationales :**  
Veaceslav GROSSU  
veaceslav.grossu@u-picardie.fr

**Chargée d'affaires sciences :**  
Raphaëlle GILLES  
Raphaelle.gilles@u-picardie.fr

**Secrétariat :**  
Blandine FRANÇOIS  
blandine.francois@u-picardie.fr  
Caroline COMMENCHAL  
caroline.commenchal@u-picardie.fr

## VI. Rédaction et Soutenance

La thèse peut être vue un peu comme une course de fond : il faut se montrer résistant et opiniâtre pendant toute sa durée. La dernière partie, celle de la rédaction, s'apparente alors au sprint final...On en a marre et on a envie que ça s'arrête, mais il faut aller jusqu'au bout et donner le meilleur de soi-même.

On différencie deux types de thèses : les thèses « sur papiers », qui comporteront en général trois publications. Les thèses « classiques », rédigées sous forme de mémoire.

Quel que soit le type de manuscrit choisi, la thèse doit être rédigée et soutenue obligatoirement en français sauf cas particuliers des labels européens et de co-tutelle. Un label européen est obtenu lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un laboratoire situé dans un autre pays européen. Dans ce cas, la soutenance orale devra être soutenue dans les deux langues, et le manuscrit devra comporter un long résumé dans l'autre langue. En ce qui concerne les thèses en co-tutelle, la soutenance a lieu dans les deux langues et le lieu de soutenance détermine la langue de rédaction dominante (sauf mention contraire dans la convention), même si un long résumé dans l'autre langue doit toujours figurer.

Selon l'article L121-3 du Code de l'Éducation relatif à l'emploi de la langue française : Art. 11. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Notez qu'il appartient aux différents conseils d'établissement de décider des modalités de rédaction d'une thèse.

Lorsque l'on rédige sa thèse, les contraintes finales de dates définies par l'administration sont fixes, bien que la durée de rédaction diffère (on y reviendra...). Il faut donc prévoir... (voir le chapitre suivant)

## ***Rédaction***

### **Une thèse « sur papier »**

La rédaction commence dès l'écriture de la première publication. Certains doctorants (vernissés) ont de la matière pour écrire sur leur Master 2 et ont ainsi rapidement une première publication. Il faut compter environ 6 mois entre l'écriture d'un article et sa soumission, et 1 à 2 ans pour qu'il soit publié. Ainsi, à la fin du contrat de thèse, la rédaction peut être extrêmement rapide : partie bibliographique introductive, liens entre les articles (expliquer la démarche et les avancées scientifiques), conclusion et perspectives. De plus, autre avantage, ce type de thèse est immédiatement valorisable (pour les contrats de qualification par exemple, dont les dossiers doivent être constitués avant fin Décembre). On peut donc prévoir 2 à 3 mois pour la rédaction...cela peut aussi s'étendre jusqu'à 6 mois.

### **Une thèse « mémoire »**

Une thèse « mémoire » s'écrit sur une durée plus longue...car il faut tout écrire, faire toutes les figures...tout soumettre au directeur de thèse (alors que pour la thèse sur papiers, cette étape est réalisée en partie AVANT). Cependant, l'avantage de tout écrire est qu'on peut développer sa thèse à fond, exploiter toutes les hypothèses, ajouter une touche plus

personnelle : c'est un « mémoire »..... Au contraire, dans les papiers, on synthétise, on synthétise...

Toutes les thèses ne permettent pas d'écrire plusieurs papiers avant la fin. Quand il y a beaucoup de données analytiques à acquérir, beaucoup de travail en labo, on n'a guère le temps d'écrire une publication. De plus, lorsque la thèse nécessite l'utilisation de beaucoup de méthodes analytiques complémentaires, il est difficile d'interpréter avant l'acquisition de la totalité des résultats.

Ce type de thèse peut prendre du temps à écrire, il faut s'y prendre tôt (avant la fin de la troisième année) et fixer une date ferme pour la fin des manip (c'est tellement facile de tomber dans l'envie d'en faire un peu plus pour avoir une meilleure thèse...). Les intérêts du directeur et du thésard ne concordent pas forcément à cette période.

Pensez bien que si votre temps de rédaction dépasse la date de fin de contrat, vous serez au chômage : c'est bien, vous diront les « vieux de la vieille » qui n'en bénéficiaient pas... Certes, mais une ARE (allocation de retour à l'emploi) sert à rechercher un emploi en évitant une situation financière trop précaire. Et dites vous bien que trouver un emploi après la thèse n'est pas toujours immédiat...Voir chapitre 3, après la thèse.

### **Attention!**

Ce qu'il faut absolument éviter :

- ne vous enfermez pas dans des emplois du temps rigides du style « je dois avoir écrit 100 pages à telle date » ;
- la planification de votre travail est nécessaire, mais doit être suffisamment souple et adaptable aux circonstances.

Ne vous repliez pas sur vous-mêmes en refusant de vous accorder une pause.

## *Soutenance*

### Démarches administratives pour la Soutenance

#### **DEPOT DU DOSSIER DE SOUTENANCE ET SOUTENANCE**

#### **Composition du dossier de soutenance (8 formulaires)**

1. rapport de présentation
2. liste des publications
3. résumé de la thèse
4. liste de proposition de rapporteurs
5. liste de proposition de jury
6. manuscrit de thèse
7. fiche "devenir des docteurs" (l'EDSS doit suivre votre parcours professionnel 4 ans après la soutenance...)
8. 2 formulaires de dépôt et d'enregistrement de thèse soutenue.

#### **Procédure et Calendrier**

- retrait du dossier dans la dernière année de thèse (c'est-à-dire 3<sup>ème</sup> année de thèse, exceptionnellement en 4<sup>ème</sup> année de thèse). Attention, l'EDSS n'accepte plus de réinscriptions en 5<sup>ème</sup> année !
- définir une date de soutenance avec encadrant(s) et laboratoire
- dépôt du dossier complété au secrétariat de l'EDSS  
*6 semaines avant la date de soutenance*
- retour des rapports des examinateurs  
*3 semaines avant la date de soutenance*

#### **Après la soutenance**

- établissement du procès-verbal et du rapport de soutenance par le jury
- envoi du PV et du rapport à l'EDSS par le président du jury ou le directeur de thèse (maximum 1 semaine après la soutenance)

- établissement de l'attestation de soutenance de doctorat (faisant office de diplôme dans l'attente du document officiel)
- remise/envoi de l'attestation au nouveau docteur
- édition du diplôme officiel environ 1 an après la soutenance

## DEPOT ET ENREGISTREMENT DE LA THESE SOUTENUE

**Calendrier : dépôt et enregistrement à faire dans un *délai de 3 mois maximum après la soutenance* comprenant :**

- 2 formulaires de dépôt et d'enregistrement à remplir
- 2 exemplaires définitifs (corrections éventuelles faites) de la thèse
- 1 CD/DVD comprenant l'intégralité de la thèse
- 1 CD/DVD comprenant uniquement le résumé de la thèse (format word obligatoirement)

## RETRAIT DU DIPLOME DE DOCTEUR

Le diplôme officiel ne vous est remis que lorsque les formalités de dépôt et d'enregistrement ont été effectuées.

## Préparation à l'oral

Si vous faites partie de l'Ecole Doctorale « Sciences et Santé », la présentation de la thèse dure en moyenne 45 minutes. Par contre, si vous êtes inscrits à l'Ecole Doctorale « Sciences Humaines et Sociales », renseignez vous du temps de présentation, il dépend des disciplines. On compte environ une diapo par minute de présentation. Pensez que la préparation prend un peu de temps... On a tendance à attendre le dernier moment pour s'y mettre, mais méfiez vous, il vaut mieux être préparé car une maîtrise « parfaite » de la présentation orale garantit moins de tension et de stress à l'arrivée. N'hésitez pas à

faire plusieurs répétitions publiques devant les membres du laboratoire et des personnes extérieures (amis, parents, etc.).

### **Attention!**

S'informer sur d'éventuelles publications parues sur notre sujet juste avant la soutenance peut s'avérer utile pour répondre aux questions du jury: en effet,

durant la fin de la rédaction, il y a des chances pour qu'on ait fait un gros « blanc » dans la veille biblio !!!

## **VII. Gestion du stress pendant la thèse**

Le début de la thèse est souvent une réussite en soi : l'aboutissement d'une longue période d'études, l'obtention de la bourse rêvée avec le sujet idéal. L'idéalisation de la recherche et de la thèse peut être la raison pour laquelle le thésard commencera à se sentir mal lorsque les choses ne se déroulent pas comme il l'espérait.

Les paramètres inhérents à un travail de recherche sont clairement des facteurs de stress pour un doctorant. L'activité de recherche nécessite une remise en question permanente qui peut être difficile à gérer et induire un manque de confiance, une instabilité. Le facteur temps est aussi difficile à gérer dans l'activité de recherche. Il faut réussir à gérer un projet durant un temps défini mais tellement long qu'il semble extensible.

L'absence de rôle clairement défini peut aussi induire un stress chez le thésard. Le doctorant est toujours étudiant, mais on attend de lui qu'il se comporte comme un chercheur du point de vue des prises d'initiatives, de l'investissement dans son travail, de la confrontation à l'équipe : dur à gérer. Le directeur de thèse peut être parfait (ça existe certainement...) mais aussi absent, autoritaire, despotique...

Face à des situations de stress, chacun développe des techniques destinées à les maîtriser.

Le stress convenablement maîtrisé peut alors jouer un rôle moteur et positif, en conduisant chacun à se dépasser.

Ces techniques de maîtrise du stress sont :

- la gestion de la situation, qui comporte plusieurs étapes : cibler les objectifs, rechercher les informations, élaborer un plan d'action, rechercher un soutien et des conseils ;
- l'entraînement à la situation : c'est une activité fondamentale que vous pratiquerez sans le savoir et qui constitue un véritable apprentissage des situations de stress.

Malgré tout, il y aura des moments où vous vous sentirez dépassé, mal-en-point, vous aurez l'impression que vous n'y arriverez jamais, vous sentez que vous craquez.

Avant d'arriver à cette phase, des signes précurseurs apparaissent et sont des signaux d'alarme que vous devez savoir repérer. Ce sont les difficultés de sommeil, l'irritabilité, le sentiment de tension intérieure. Ne négligez pas ces symptômes et ne vous en culpabilisez pas. Parlez-en franchement à votre directeur de thèse et à vos collègues car vous devez vous aménager un temps de repos. Se mettre au vert quelques jours. L'apparition des symptômes de stress aigu signifie qu'il est grand temps de faire une pause. Ignorez-les et les choses vont se dégrader assez vite et de manière plutôt désagréable... Il vaut bien mieux s'éloigner plusieurs jours, sans bouquins, sans documents, ni ordinateur, histoire de manger, dormir, voir vos proches et prendre l'air.

Si les difficultés persistent ? Vous vous sentez débordé, vous partez une semaine buller dans un paysage bucolique, à

regarder les vaches brouter et à votre retour, rien n'a changé. Dans ce cas, vous avez besoin d'aide extérieure pour mieux gérer le stress. En prenant du recul et avec une aide extérieure, vous comprendrez peut-être qu'il est temps pour vous de changer de positionnement professionnel. Cela peut aller de la simple mise au point avec vos collègues à un changement plus global.

## *Stress et fin de thèse*

### Etat des lieux

Ce n'est une surprise pour personne : faire une thèse est un travail harassant, générateur comme tout travail de ce type d'une bonne dose de fatigue mentale et morale ainsi que de stress. Toutefois, le doctorant sous-estime souvent les contraintes réelles et la pression de fin de thèse. Faisons rapidement le bilan de ce qui vous attend :

- vous devez synthétiser et rédiger dans les derniers mois le travail que vous effectuez depuis plus de 3 ans, ce qui est déjà un challenge
- durant la rédaction, vous allez probablement vous rendre compte de certaines lacunes de votre travail, ce qui est moralement difficile à vivre
- désireux(se) de bien faire, vous allez envisager de nouvelles expérimentations/nouvelles recherches pour peaufiner votre travail mais le temps commence singulièrement à manquer.
- dans le pire des cas, vous serez de toute façon déjà en retard sur vos expérimentations et votre rédaction...

On oublie souvent d'autres éléments tout aussi importants et qui augmentent considérablement la charge de travail à la fin de la thèse : le jury à constituer, les dossiers à retirer et à remplir (qualifications, postes d'ATER, post-doc...),

les imprévus qui ne manqueront pas de se présenter (pannes d'ordinateur, courriers expédiés en retard, critique assassine d'un rapporteur, désistement d'un membre du jury...). Enfin, au niveau psychologique le fait d'arriver au bout d'un travail intensif de plus de 3 ans de développement, allié à des incertitudes sur notre avenir professionnel, ne font qu'exacerber la pression que l'on ressent au fur et à mesure que l'on approche de l'échéance.

### limiter le stress de fin de thèse

Le meilleur moyen de limiter le stress est d'éliminer les sources les plus flagrantes, et ce dès la première année :

- **OR-GA-NI-SEZ-VOUS.** Dès le départ, notez toutes vos références et structurez votre travail, vous limiterez grandement les chances d'être « à la bourre » la dernière année.
- **FIXEZ UN ECHEANCIER** et tenez-y vous (« à telle date, je dois avoir fini cela », etc.). Même s'il est évident que vous ne vous y tiendrez pas à 100% vous avancerez dans votre travail suivant une certaine régularité et vous aurez une lecture concrète de l'avancée de votre recherche.
- **FAITES DES SAUVEGARDES** régulières de votre travail, vous éliminerez ainsi l'angoisse de « qu'est-ce qui se passe si jamais je perds toutes mes données ? »
- **CONSTITUEZ VOTRE JURY** le plus tôt possible : profitez des colloques et de vos lectures pour sélectionner les spécialistes qui vous intéressent et leur en parler bien avant la dernière année. Ce sera toujours cela de fait.
- Vers la fin de thèse, **PREVENEZ** vos parents, amis et petit(e) ami(e) que vous allez être très pris et pas forcément en de très bonnes dispositions. Ca ne rendra pas la situation moins difficile à supporter mais vous

aurez au moins la compréhension et le soutien de votre entourage. De leur côté, ils sauront que ce n'est qu'une étape à passer et ce sera plus facile à gérer par la suite.

- **SORTEZ et AYEZ DES ACTIVITES ANNEXES.** Vous n'avez pas forcément besoin de beaucoup de temps pour cela : juste une sortie par-ci par là avec les amis ou la famille. Continuez votre activité sportive, même réduite, mais ne l'arrêtez surtout pas ! Il est inutile de se tuer à la tâche et si vous ne faites pas de pauses pendant votre thèse, vous resterez le nez dans le guidon et vous risquez fortement d'écrire n'importe quoi ou de passer à côté de choses essentielles.
- **PARLEZ** de vos difficultés et de votre humeur autour de vous et notamment à votre directeur de recherche, il est aussi là pour cela. Vos interlocuteurs n'auront pas forcément la solution mais ça vous permettra souvent de formuler les choses et de trouver vous-même la solution.
- **APPRENEZ A VOUS ARRETER.** Par définition la recherche n'a pas de limites et plus vous explorerez une voie, plus vous verrez les liens avec d'autres thèmes et plus vous aurez envie de creuser la question. Autrement dit, c'est à vous de fixer à un moment donné la limite de votre recherche, quitte à envisager de l'explorer ultérieurement.
- Enfin, gardez à l'esprit une chose très importante : **PERSONNE MIEUX QUE VOUS NE PEUT PARLER DE VOS TRAVAUX.** Eh oui c'est évident mais on l'oublie souvent : ce sont VOS expériences et VOS résultats. Il sera toujours possible de les critiquer et de pointer éventuellement des erreurs de méthodologie ou d'interprétation mais a priori vous êtes le mieux placé pour au moins en parler et les présenter, alors ne soyez pas timide et lancez-vous franchement : c'est aussi le meilleur moyen de se confronter à la réalité des faits.

A partir de ces quelques conseils très simples, vous pourrez grandement diminuer les sources de stress en fin de thèse. L'idéal est bien entendu que votre thèse se passe exactement comme prévu, que vos résultats soient nickels, que votre jury vous corresponde et que votre directeur de thèse vous ait encadré avec brio et dans une ambiance saine. Dans ces conditions le stress est minimal et la fin de thèse ce qu'elle est supposée être : une formalité. Et n'ayez crainte : ça existe !

### Après la thèse...

Une fois la thèse soutenue, un phénomène assez fréquent est le « blues » de fin de thèse. Ce « thèse-blues » est une forme de déprime qui se manifeste souvent quelques semaines voire quelques mois après la soutenance. C'est tout à fait normal : vous venez de passer plusieurs années sur ce projet et votre vie pendant ce temps-là tournait autour de cela. Vous avez par ailleurs souvent donné le maximum de vous-même dans les derniers mois, mobilisant toute votre énergie et engageant une tension nerveuse extraordinaire et, d'un seul coup : plus rien ! Il vous faut maintenant de nouveaux repères et il vous faut réorganiser votre système de vie et votre énergie. Là, chacun trouvera ce qui lui correspond le mieux : certains vont se lancer immédiatement dans de nouveaux projets (écrire des articles par ex.), d'autres préféreront prendre des vacances, il n'y a pas vraiment de solution miracle. En revanche, une chose est sûre : il ne faut pas rester inactif, même en prétextant « se reposer ». Il vaut mieux se forcer un petit peu et reprendre sa vie en main, avec l'aide de la famille et des amis notamment. Dans tous les cas, rappelez-vous également d'une dernière chose : tout le monde y est passé et tout le monde a survécu...

**Partie 3 :**

**APRES LA THESE**

## I. Poursuivre dans la recherche

### *Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)*

Un ATER est un agent contractuel qui partage son temps de travail entre enseignement et recherche. L'ATER enseigne dans le cadre d'un statut d'agent contractuel. Un ATER assure un enseignement annuel équivalent à 128 heures de cours magistraux (192 heures TD ou 288 heures TP). Il est rémunéré (indice brut 327) environ 2000 € brut mensuel à plein temps et 1350 € à mi-temps. Un ATER peut aussi exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, son service d'enseignement annuel ne peut être inférieur à 64 heures de cours magistraux (96 heures TD ou 144 heures TP). Dans tous les cas, il participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

### Conditions d'accession

Les postes d'ATER sont accessibles aux doctorants et docteurs. Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER s'il est sur le point de terminer un doctorat, à condition que son directeur de thèse atteste que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an.

Un docteur (valable également pour les diplômés HDR) peut postuler s'il s'engage à présenter, dans l'année de son recrutement, un concours de l'enseignement supérieur.

Dans les deux cas la durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois.

## Procédure

**Première étape :** consultez la liste des postes vacants auprès des établissements et déposez votre candidature auprès du président de l'université ou du directeur de l'établissement concerné.

**Deuxième étape :** l'établissement examine les candidatures et propose les candidats retenus dans la limite des possibilités de recrutement.

**Troisième étape :** le président de l'université ou le directeur de l'établissement recrute les ATER par contrat.

Pour en savoir plus : Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié par le décret n°94-855 du 29 septembre 1994 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001.

## *Les Post-Doc (CDD de recherche)*

Au cours de votre thèse vous entendrez souvent qu'un post-doc est le passage obligatoire pour un jeune chercheur. Mais avant de vous lancer tête baissée, il vous faut faire un point sérieux sur votre projet de carrière. En effet, si vous aspirez à intégrer les organismes de recherche tels que le CNRS, l'INSERM, vous ne pouvez pas faire l'économie d'un séjour post-doctoral. Cependant, si un post-doc se valorise très bien dans une entreprise en Recherche et Développement (R&D), il peut être handicapant pour les métiers transversaux à la recherche. On leur préférera, à ce moment là, des formations complémentaires en communication ou en management par exemple.

### Où faire son post-doc ?

Une expérience complémentaire de recherche après la thèse en France peut être profitable selon votre thématique de recherche. Mais l'expérience postdoctorale doit permettre au jeune chercheur de se familiariser avec d'autres méthodes de travail, cultures et langues. C'est pour cela que l'on peut sérieusement se poser la question de la pertinence d'effectuer un post-doc en France.

Les post-docs à l'étranger vous obligeront à vous expatrier avec toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer à votre retour. Dans un premier temps, il vous faudra vous dégager de vos obligations fiscales, vous devrez donc prendre conseil auprès de l'Hôtel des Impôts. Ensuite, informez-vous sur les indemnités chômage à votre retour. Cela peut vous faire peur mais sachez qu'il est probable que vous ne trouviez pas immédiatement un poste en revenant en France. Concernant le pays, il vous faudra prendre les informations de rigueur, vous renseigner sur les possibilités de carrière et garder des contacts avec la France, surtout si votre objectif est d'intégrer un EPST.

Selon le pays d'accueil et le type de financement, la rémunération sera très inégale. Renseignez-vous, surtout si vous partez à deux !!!

### Post-Doc, « travailler » professionnel !

Même si les voyages forment la jeunesse, il vous faudra faire attention à ne pas enchaîner les séjours post-doc sous peine de mettre vos chances d'insertion professionnelle en danger. Les post-docs doivent rester une expérience et pas un mode de vie basé sur la précarité des contrats. Les statistiques de l'ABG montrent d'ailleurs qu'un an de post-doc à l'étranger est souvent suffisant. D'après ces statistiques, les industries privées ne recherchent pas prioritairement une expérience postdoctorale mais cela peut constituer un plus, surtout s'il a été

effectué en milieu industriel. Il vous faudra aussi choisir des sujets de recherche pertinents qui vous feront évoluer dans votre formation.

Un post-doc n'est pas une fin en soi : il faut avoir conscience que s'expatrier dans le but de postuler ensuite à des concours dans la recherche publique nécessite en parallèle des efforts de communication importants.

Aussi faut-il penser à rentrer en France à la rentrée d'octobre : faire des séminaires dans les laboratoires dont les projets de recherche vous intéressent et dans lesquels vous aimeriez vous intégrer plus tard est indispensable.

Il faudra ensuite rentrer en mai/juin si votre candidature est retenue pour des auditions.

### Quelques conseils avant l'expatriation

Attention, une expatriation se prépare ; elle ne s'improvise pas. Vous devez essayer de mieux connaître le pays où vous souhaitez vous rendre pour en cerner les coutumes, habitudes de vie, culture, ce qui facilitera votre intégration le moment venu. De même, le minimum requis pour travailler dans un pays étranger est de savoir s'exprimer ou écrire, au moins un peu, dans sa langue. Si vous ne vous estimez pas suffisamment à l'aise dans sa pratique, consacrez quelques mois à vous perfectionner avant votre départ.

Avant de partir, n'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les démarches à effectuer, le marché de l'emploi... et bien sur à rechercher des témoignages de personnes qui sont déjà allées dans le pays que vous visez. Pensez à vous renseigner pour la couverture maladie, ainsi que sur les services français à prévenir de votre expatriation (impôts, banques...) et pour cela il existe un site à consulter [www.mfe.org/](http://www.mfe.org/). Vous y trouverez notamment un guide pour vous aider à partir mais aussi à revenir car il faut aussi savoir préparer son retour.

### Quand préparer son post-doc ?

N'attendez pas d'avoir soutenu pour vous soucier du post-doc ! Elaborer un projet prend du temps : n'hésitez pas à contacter les laboratoires qui vous intéressent (les plus connus dans votre domaine) 1 an à l'avance, et à essayer de monter des projets de financement ensemble. Si ça ne marche pas, il restera toujours les petites annonces et surtout le bouche à oreille.

### *Maître de Conférences*

Pour l'ensemble des disciplines, le recrutement des enseignants-chercheurs s'effectue en deux étapes :

#### La qualification

Les demandes doivent être effectuées sur le serveur ANTARES. Elles sont examinées par les sections CNU (Conseil National des Universités).

**Septembre à mi-octobre** : inscription sur les listes de qualification. Vous pouvez vous inscrire sur les listes de qualification avant d'avoir soutenu votre thèse.

**A partir de fin novembre** : envoi du nom des rapporteurs aux candidats (consultation prioritaire du site Antares).

**Mi-décembre** : date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs (date à laquelle la thèse ou l'habilitation doit avoir été soutenue).

#### Les concours de recrutement

Les postes sont publiés au journal officiel tout au long de l'année. Ce concours se fait par établissement.

### Votre dossier de recrutement

Présentation exhaustive des activités de recherche permettant plusieurs niveaux de lecture. Chaque membre du jury doit pouvoir comprendre les thèmes et enjeux de vos travaux. Vous devez également démontrer que vous possédez un sens pédagogique via la présentation des activités d'enseignement. Il s'agit d'indiquer les expériences que vous avez vécues en tant qu'enseignant : le type de public, les volumes horaires...

**Programme de recherche.** Vous devez faire figurer sur votre dossier les différents projets de recherche que vous souhaitez développer. Le jury appréciera votre capacité à vous projeter dans le futur.

**Liste des publications.** Classez vos publications selon la typologie en vigueur.

**Les activités d'animation.** Il s'agit des activités à caractère non obligatoire que vous avez effectuées.

Joindre des lettres de recommandation est important. Cela permet en effet de montrer que les personnes avec qui vous avez travaillé reconnaissent vos compétences. Si vous avez été enseignant : fournissez les attestations de vos encadrants. Pour les recommandations de recherche, vous devez joindre les lettres d'équipe.

### Recommandations générales

Les rapporteurs chargés de présenter votre dossier ne sont pas nécessairement spécialistes de votre discipline. Si vous souhaitez qu'ils exposent au mieux votre parcours, il faut leur en donner les moyens : se présenter de manière intelligible pour tous, valoriser ses compétences sans pour autant faire preuve de

vanité, sont des tâches ardues qui nécessitent une bonne préparation.

### **À savoir :**

Les enseignants-chercheurs concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur. Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants. Charge de cours : 192 h ETD. Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale. Salaire de départ : 2 058 € /mois brut.

### **Quelques indications pour la taille du dossier :**

Activités de recherche (2-6 pages), activités d'enseignement (1-4 pages), projet de recherche et d'enseignement (1-3 pages), activités d'animation (10 lignes). Un dossier demande plus de 15 heures de préparation, et il faut demander les recommandations au moins 60 jours avant la date d'échéance.

### **Carrières à l'international**

Différents organismes internationaux proposent des postes qui peuvent vous intéresser, et les offres sont souvent disponibles directement en ligne sur leur site web. Les profils recherchés sont assez variés et chacun peut y trouver son bonheur pour peu que l'on ait envie de quitter le territoire. En Europe, le site de la commission européenne, et plus particulièrement le réseau EURES,

[ec.europa.eu/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/index_fr.htm)  
[europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr](http://europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr)

propose des emplois vacants dans toutes les disciplines dans 29 pays avec une banque de C.V. en ligne et des conseils pour l'installation à l'étranger. Toutefois il existe des programmes principalement destinés aux jeunes pour des missions de 2 ans maximum : les JEA et les VI.

## Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA)

Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA) offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans le développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale. Le Programme des Jeunes Experts Associés est administré par le Centre pour les JEA pour plusieurs organisations comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fonds/programmes associés, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)...Au 1er juin 2008, 264 JEA participaient au Programme et 64% d'entre eux travaillaient directement pour le PNUD. Les JEA bénéficient du financement de leurs gouvernements respectifs (23 bailleurs de fonds participent au Programme, dont la France). Les JEA, après leur formation, sont en général détachés dans les pays en développement pendant au maximum 24 mois. Sous la supervision d'un cadre, le JEA travaille avec le personnel national et international de l'agence et participe à l'identification, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes financés par les institutions des Nations Unies. La nature des missions est variable et leur objectif peut être national (c'est-à-dire défini en fonction de certaines exigences propres au pays), régional, sectoriel ou thématique. Les JEA ont en général des postes qui correspondent à leurs qualifications et à leurs centres d'intérêt, et répondent en même temps aux besoins des bureaux de pays.

Selon la nationalité, la méthode de recrutement n'est pas la même (candidature en ligne, ou contacter son gouvernement). Pour la France, il faut contacter la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères (Bureau des stratégies de coopération, 20 rue Monsieur, 75700 Paris, France). Pour être sélectionné, il faut avoir entre 25 et 30 ans (moins de 32 ans pour les médecins), être titulaire d'au moins une maîtrise dans une discipline en rapport avec le

développement, parler et écrire couramment l'anglais, l'espagnol et le français (arabe, russe ou portugais en plus est un atout), maîtrise de l'outil informatique, si possible une expérience d'une ou deux années dans un pays en voie de développement.

Pour en savoir plus : [www.iposc.org/](http://www.iposc.org/)

### Le Volontariat International (VI)

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le VI est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France. Les missions (6 à 24 mois) s'effectuent en entreprises (VIE) ou en administration (VIA), au sein d'une structure française publique ou para-publique relevant du ministère des affaires étrangères ou auprès d'organisations internationales. Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans (nationalité française ou européenne), le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale. Tous les métiers sont concernés : droit, économie, sciences politiques, recherche... Pour les VIE, UBIFRANCE est l'organisme gestionnaire qui instruit la demande d'affectation ; pour le VIA c'est le Ministère des affaires étrangères. Les scientifiques-chercheurs et les VI affectés auprès d'organismes para-publics doivent rechercher leur mission et démarcher les ambassades ou services culturels et scientifiques. Pour les autres, des annonces de vacances de postes sont diffusées sur le site. Rémunération entre 1 100 € et 2 900 € nets, couverture sociale incluse.

Pour en savoir plus : [www.civiweb.com/](http://www.civiweb.com/)

## II. La recherche d'emploi

### *Valorisation des compétences*

#### Bilan de compétences chez un consultant

A la fin de notre thèse, nous sommes souvent confrontés à une question lancinante : « qu'est-ce que je sais faire, au juste ? ». L'ultra-spécialisation du docteur sur son sujet de thèse l'empêche souvent de réaliser les nombreuses compétences transversales qu'il a développées. D'autre part, nous avons peut-être quelques projets en attente qui ne demandent qu'à éclore.

La démarche de faire un bilan de compétences peut s'avérer extrêmement pertinente pour faire le point sur nos potentialités, nos chances de réussite, et éventuellement nos lacunes à combler pour mener tel ou tel projet à bien.

#### *Deux possibilités :*

1) *Vous êtes au chômage.* Vous bénéficiez donc des plans d'aide au retour à l'emploi (PARE). Dans le cadre de ces plans, et en fonction de vos projets, l'ANPE vous proposera de prendre des rendez-vous avec des cabinets professionnels sous contrat. C'est entièrement gratuit ! En tant que cadre, vous pouvez également bénéficier de ce service auprès de l'APEC.

En revanche, il vous appartient d'aiguiller le conseiller vers la prestation qui vous intéresse : il vous faudra peut-être le convaincre de l'utilité pour vous de faire un bilan de compétences ou de suivre une formation spécifique (sur la création d'entreprise, par exemple). Au bout de 6 mois de chômage, il arrive que les ANPE vous proposent elles-mêmes de vous inscrire pour un bilan de compétences.

2) Vous n'êtes pas ou plus au chômage, vous avez le droit de faire cette démarche à titre privé auprès d'organismes spécialisés ou même en tant que salarié, dans le cadre de la formation professionnelle continue (il vous faudra cependant cumuler 5 ans d'activité professionnelle et 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier). Nota : la plupart des organismes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi et aux salariés, pas aux particuliers, mais de plus en plus de cabinets privés proposent cette prestation.

Dans ce dernier cas cependant, sachez que le coût peut être assez élevé.

Mais n'oubliez pas que vous avez la possibilité de le faire pendant votre thèse grâce au module de l'ED « du Bilan Personnel au Projet Professionnel » (B3P) ou grâce au « Nouveau Chapitre de la Thèse » (NCT).

### Le coût et la durée

Le bilan de compétences suit un parcours bien défini : il dure de 12 à 24 heures (en moyenne), étalées sur plusieurs semaines.

Lorsque vous le suivez dans le cadre du PARE ou en tant que salarié en formation continue, il ne vous coûte rien.

En tant que particulier, et suivant la durée de votre bilan, vous en serez quitte pour en moyenne 700€, mais le prix varie énormément suivant les organismes et peut aller de 200 à 2000€ !

Rappelez-vous également qu'en tant que doctorant, vous pouvez bénéficier, auprès de l'Association Bernard Gregory, de la formation « Valorisation des compétences -

nouveau chapitre de la thèse » (voir le chapitre correspondant dans le présent guide).

Centre interinstitutionnel de bilan de compétences :  
[www.cibc.net](http://www.cibc.net)

Un annuaire des centres de Bilans de compétences enregistrés :

[www.icifformation.fr/Trouver-un-Bilan-de-Competences.html](http://www.icifformation.fr/Trouver-un-Bilan-de-Competences.html)

Et bien sûr : Le Pôle Emploi et l'APEC :  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) et [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

## *Préparer sa candidature*

### Déterminez votre projet professionnel

Faites le bilan de ce que vous avez fait et savez faire (parcours scolaires, formations, stages et emplois – y compris jobs d'été, petits boulots, activités dans des associations, sports pratiqués, etc.) ; déterminez dans cette liste ce que vous aimez et ce que vous réussissez le mieux : cela dessinera votre profil. Réfléchissez ensuite à ce que vous souhaiteriez faire, et faites l'adéquation avec votre bilan en faisant ressortir les liens et les points forts, ainsi que ce qu'il vous reste encore éventuellement à accomplir pour atteindre votre but. Cette étape est très importante et vous sera utile à tous les niveaux de votre recherche d'emploi : pour cibler les postes et entreprises qui vous correspondent, pour élaborer votre CV et exprimer vos motivations, et enfin pour défendre votre position lors de l'entretien. Les recruteurs aiment que les candidats sachent ce qu'ils veulent et ce qu'ils valent.

### Ciblage des entreprises

Listez les entreprises susceptibles de vous intéresser en précisant le secteur d'activité, la taille des structures, leur potentiel en matière d'embauche, leur localisation, les projets en cours... Vous pouvez vous référer à un annuaire type Kompass ou à des annuaires thématiques.

### Prise de contacts

Contactez les entreprises et essayez d'obtenir les coordonnées d'une personne ressource qui pourra vous indiquer les informations importantes (projets en cours, perspectives de création de poste, profils recherchés). Lorsque cela est possible, n'hésitez pas à la rencontrer pour l'interroger sur la structure. Les salons constituent des moments propices pour récolter un maximum d'informations. Lorsque vous ne pouvez pas entrer en contact avec un responsable, analysez le site Internet et les différents documents produits par la société pour mieux la connaître.

### Analyse des informations obtenues

Essayez de dégager les éléments qui vous semblent caractériser l'esprit de l'entreprise, d'identifier les projets sur lesquels vous pourriez intervenir...

### Elaborez les documents de communication

Une fois les renseignements pris et traités, vous pouvez vous lancer dans l'élaboration de vos documents de présentation : CV et lettre d'accompagnement. Il existe une multitude de méthodes pour réaliser ces outils. La lettre est en général composée de trois parties. Dans une introduction brève et percutante, l'accroche, vous devez expliquer sommairement ce qui vous pousse à postuler pour l'entreprise (Est-ce son image de marque particulière ? Est-ce parce que les projets qu'elle gère vous intéressent ?). Evitez les lieux communs, soyez précis pour montrer que votre volonté d'intégrer la structure

n'est pas due au hasard. Présentez ensuite les compétences qui vous semblent utiles pour exercer le poste proposé ou rejoindre l'entreprise. Là encore soyez convaincant, ne répétez pas ce que vous avez écrit dans le CV, mettez en avant vos compétences transversales, vos aptitudes humaines... En dernier lieu, vous proposerez un service au recruteur, pour lui montrer que vous pouvez lui apporter un plus réel.

Pour aborder l'entretien de sélection dans les meilleures conditions, il est capital d'avoir pris du recul par rapport à votre profil, à vos expériences, à votre projet. Votre capacité à présenter vos compétences, vos motivations, votre parcours de manière claire vous permettra de marquer des points dans l'esprit du recruteur. Par ailleurs, certains professionnels peuvent tenter de vous pousser dans vos retranchements pour observer votre réactivité. Si vous ne vous êtes pas préparé, vous risquez d'être déstabilisé par la moindre question embarrassante.

Il faut passer de la position de demandeur d'emploi à celle de prestataire de services. Autrement dit, ce n'est pas l'entreprise qui vous fait une faveur en vous recrutant, mais vous qui apportez un plus à l'entreprise.

Pensez à effectuer le suivi de votre candidature. Les recruteurs apprécient les candidats motivés et organisés. Vous pouvez rappeler l'entreprise une dizaine de jours après avoir envoyé votre candidature. Ne harcelez pas le recruteur, un ou deux appels suffisent.

**Votre CV : reflet de votre parcours, de vos objectifs, de votre personnalité.**

Il n'existe pas un modèle unique de CV, mais il convient de faire figurer sur votre document un certain nombre de renseignements. Votre document peut prendre des formes diverses, à vous de faire un CV qui vous ressemble. Votre CV

doit également être adapté au poste et à l'entreprise que vous visez : faites des CV différents suivant les annonces auxquelles vous répondez.

### **A retenir :**

Un CV professionnel tient en une page, maximum deux dans des cas très exceptionnels où le candidat a beaucoup d'expérience.

D'une manière générale, à la lecture de votre CV le recruteur doit pouvoir repérer vos compétences, comprendre votre parcours et déterminer si vous correspondez ou non au profil qu'il recherche. Le CV est donc l'outil qui vous permet de vous présenter d'un point de vue personnel et professionnel. Il doit donner envie au recruteur de vous contacter.

### **Objectif du CV : obtenir un RENDEZ -VOUS !!!**

Les rubriques indispensables : titre du CV, état civil et coordonnées, expériences professionnelles et formations, centres d'intérêt, compétences. L'agencement des rubriques au sein du CV varie selon ce que vous avez envie de mettre en valeur, votre expérience, vos compétences ou vos diplômes.

Les recruteurs reçoivent des dizaines de CV et doivent les lire très vite. Soyez concis et mettez en évidence les éléments-clés de sorte qu'ils apparaissent au premier coup d'oeil. Ne rentrez pas dans les détails : il sera toujours temps de le faire à l'entretien.

*Titre du CV :* cette rubrique permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et de responsabilités que vous souhaitez occuper.

*Expériences professionnelles :* trop souvent les candidats se contentent d'indiquer les coordonnées des structures au sein

desquelles ils ont œuvré, l'intitulé du poste qu'ils ont occupé. Ils oublient de préciser la nature des missions... Le recruteur a besoin de données précises pour comprendre votre parcours. Il doit pouvoir rapidement déterminer si votre profil lui convient ou non, si vous avez les compétences nécessaires pour occuper le poste qu'il propose. N'oubliez pas d'indiquer les missions qui vous ont été confiées au cours de votre thèse. La thèse est une véritable expérience professionnelle !

*Formations* : inutile de retracer votre parcours universitaire dans son intégralité. Vous pouvez vous contenter d'indiquer vos sujets de Master et de thèse. Evitez de préciser les mentions que vous avez obtenues, le nom de vos directeurs de recherche, les recruteurs, en France, n'y sont pas sensibles.

*Compétences* : il n'est pas obligatoire de faire figurer une rubrique « compétences » sur votre CV. Cependant sachez qu'elle permet au recruteur de gagner du temps. Cette rubrique ne doit pas être un catalogue de vos savoir-faire techniques. Vous devez aussi préciser vos autres compétences (enseignement, conduite de projets...) et argumenter chaque thème.

Docteurs et Co, journal de l'ABG : beaucoup d'infos, notamment sur les réalisations de CV. Les numéros sont disponibles en ligne en pdf, rubrique « actualités » sur [www.abg.asso.fr](http://www.abg.asso.fr).

Site internet du Pôle Emploi : exemples de CV, et conseils pour bâtir un CV (très riche en informations, documents pdf à télécharger) :

[http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/img/pdf/exemples\\_de\\_cv-4.pdf](http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/img/pdf/exemples_de_cv-4.pdf)

Pensez également à demander conseil à vos aînés qui sont déjà en post-doc ou embauchés en entreprise. Ils ont de l'expérience !

### Quelques conseils :

- Ne pas oublier les **savoirs-être**, importants au même titre que les **savoirs-faire** pour un recruteur.
- Déterminer comment vous allez valoriser vos expériences : thèse, recherche, milieu associatif, job d'été.
- La cohérence entre votre CV et votre personnalité : sinon de gros problèmes se profilent à l'horizon pour l'entretien à venir...
- L'ordre dans lequel vous mentionnez les rubriques et la place qu'elles occupent sur la feuille les mettront plus ou moins en valeur : la gestion de l'espace ne doit pas être laissée au hasard.
- Un CV n'est pas une énumération de postes occupés : les missions réalisées sont au moins aussi importantes que le titre du poste : missions, objectifs, résultats obtenus sont importants pour le recruteur.
- La thèse est bel et bien une expérience professionnelle !!!

### Votre CV en anglais – Fiche pratique

Un CV anglais peut s'étendre sur une à deux pages maximum. Il ne vous est pas demandé de l'accompagner d'une photographie. Votre anglais doit être irréprochable et il est important de veiller à ne pas mélanger l'anglais GB et l'anglais US.

Les rubriques usuelles sont :

*Personal Details* (Etat civil) : cette rubrique comporte le prénom et le nom, l'adresse (Home address), le(s) numéro(s) de téléphone, la date de naissance, la nationalité et la situation de famille (single ou married).

*Career Objective* (Objectif professionnel) : cette rubrique permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Située en haut, juste après l'Etat civil, cette indication est généralement encadrée : vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et responsabilités que vous souhaitez occuper. Elle peut aussi s'intituler Professional objective.

*Education* (Formation initiale) : il ne faut mentionner que les diplômes obtenus après le baccalauréat, dans l'ordre anti-chronologique et en faisant bien attention à leur traduction. En effet, les systèmes éducatifs français et anglo-saxons n'ont pas toujours d'équivalence.

*Quelques traductions :*

*Doctorat* : Ph. D

*DEA* : Postgraduate degree (1 year) following my master. Attention, le terme « Grande Ecole » ne se traduit pas par « High School » puisqu'il s'agit du lycée. Employez l'expression « Top school ». Il est recommandé au Royaume-Uni de fournir une information détaillée sur les études suivies : matières, résultats obtenus.

*Special Skills* (Compétences particulières) : à moins d'être significatives pour le poste, les compétences sont généralement mentionnées à l'intérieur de la rubrique Education. Il s'agit de vos compétences en langues étrangères et en informatique. Pour les langues (Foreign languages), vous devez indiquer votre niveau selon l'échelle suivante : Bilingual / Fluent / Working knowledge / Basic ou Conversational. A côté de votre niveau en langues, vous pouvez aussi préciser, le cas échéant, la durée de séjours effectués dans le pays.

*Work Experience* (Expérience professionnelle) : pour chacune de vos expériences, pensez que le recruteur ne connaît pas forcément l'entreprise que vous citez, il est donc utile de préciser son activité et ses performances. Il est important dans un CV anglais de parler de ses réalisations (achievements). Pour cela, il est recommandé d'utiliser des verbes d'actions au prétérit. De même, n'hésitez pas à utiliser des chiffres (budget, ventes, etc.). Attention, les recruteurs anglais n'aiment pas les trous inexpliqués. Il est préférable de donner clairement les raisons du changement de situation.

*Miscellaneous* (Divers) : dans cette rubrique sont généralement présentées toutes les activités extra-professionnelles, les centres d'intérêts (hobbies), la détention de permis de conduire.

*References* (Références) : rubrique inhabituelle en France, elle est indispensable dans les pays anglosaxons où les recruteurs souhaitent pouvoir vérifier les expériences décrites. Pour cela, vous devez fournir généralement deux noms (un professeur et un ancien employeur par exemple), avec leurs coordonnées.

Pensez à les prévenir d'un éventuel appel. Si vous ne souhaitez pas communiquer ces coordonnées dans un CV, vous pouvez indiquer au recruteur qu'elles sont disponibles sur demande, en utilisant la formule suivante : *References available upon request*.

## *Emploi : Où chercher ?*

### Organismes d'accompagnement des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi



L'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés

L'AFIJ d'Amiens vous accueille toute l'année pour vous proposer ses services gratuitement :

- de l'information sur l'emploi,
- des modules de formation aux stratégies de recherche d'emploi,
- des offres de premier emploi,
- des rencontres avec des professionnels.

L'AFIJ a pour finalité de faciliter et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés, en les préparant à l'accès à l'emploi au travers d'actions de terrain.

L'AFIJ mobilise des recruteurs (entreprises, acteurs de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives - collectivités locales...). Elle agit pour rapprocher les jeunes et les recruteurs (promotion des diplômés, d'une part et connaissance des employeurs d'autre part).

L'AFIJ accompagne les jeunes issus de l'enseignement supérieur tout au long de leur recherche d'emploi.

De manière collective : Ils bénéficient d'informations, de conseils et de formations aux techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, offres de premier emploi, contacts privilégiés avec des professionnels.

Elle assure également un accompagnement individuel dans le cadre d'actions ciblées sur des publics en difficulté d'insertion professionnelle. Ils sont ainsi préparés et accompagnés dans leur recherche d'emploi.

L'AFIJ joue un rôle d'interface entre jeunes et professionnels avec les Rencontres AFIJ, les présentations et les visites d'entreprises, les simulations d'entretien d'embauche, les entretiens individuels entre jeunes et professionnels (dans le cadre des « actions de parrainage »), la diffusion gratuite d'offres de premier emploi.

L'AFIJ compte plus de 7500 recruteurs. L'AFIJ Amiens organise régulièrement des sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi. Des rencontres-métiers ont également lieu dans leurs locaux.

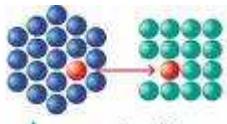
### ***Antenne AFIJ Amiens***

Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois

10 rue Gresset BP 419 80004 Amiens Cedex 1

Tél. : 03.22.91.72.33

[amiens@afij.org](mailto:amiens@afij.org) et [www.afij.org](http://www.afij.org)



### L'Association Bernard Gregory (ABG)

Créée en 1980, l'Association Bernard Gregory a pour mission de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique et d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines. Ses actions sont complémentaires de celles des organismes de recherche et des écoles doctorales avec qui elle entretient un partenariat. Elles se traduisent par une information permanente des doctorants, jeunes docteurs et post-docs sur le marché de l'emploi et les opportunités de contacts professionnels par un site web (120 000 visites mensuelles, dont 36% de l'étranger), le journal Docteurs & Co (10 000 abonnés), une centaine d'interventions à des forums de doctorants et un guide européen « De la thèse à l'emploi » (40 000 téléchargements par an) disponible en français et en anglais. L'ABG mène plusieurs actions de professionnalisation : les Doctoriales et le programme « Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse » (325 en 2006), un réseau de 300 correspondants qui accompagnent individuellement les jeunes docteurs dans la construction de leur projet professionnel, les aident à rédiger un CV adapté au monde socio-économique et les suivent jusqu'à leur recrutement, une banque de CV (un millier de CV en ligne) et une base d'offres d'emploi (2400 offres publiées en 2005 dont 51% par des entreprises). Son site web est une mine d'informations et propose beaucoup d'offres de thèse ou de post-doc pour la plupart à l'étranger. Il est prévu que l'ABG s'étende à l'international (actuellement 25% de l'activité de l'ABG) et aux sciences humaines et sociales d'ici peu. Pour en savoir plus : [www.abg.asso.fr](http://www.abg.asso.fr)



### BUIIO (Service Emploi et Stage) de l'UPJV

Un tremplin vers l'EMPLOI pour les JEUNES DIPLOMÉS de Master et Doctorat. Depuis 1999, le Service Emploi et stage du Bureau universitaire d'information d'insertion et d'orientation

(BUIIO) accompagne les jeunes diplômés de Bac+5 à Bac+8 issus des Universités et des Grandes Ecoles, dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Ses actions :

- Une réponse spécifique.
- Un travail en équipe et une dynamique d'entraide.
- Le soutien d'un réseau de professionnels.
- La prospection directe d'entreprises.

Ses atouts :

- Un centre de ressources
- Des modules d'insertion professionnelle
- Un accompagnement individuel et collectif
- Une implication dans la mobilité internationale
- Un engagement dans la prévention des discriminations à l'embauche

Résidence Les portes de  
l'université  
11, rue des Francs Mûriers  
B.P. 2716 - 80027 AMIENS  
Cedex 1  
Tél. fax : 03 22 82 64 15

[catherine.navarro@u-  
picardie.fr](mailto:catherine.navarro@u-picardie.fr)

**Consultant :**  
Yahya NAJJARI  
[yahya.najjari@u-picardie.fr](mailto:yahya.najjari@u-picardie.fr)

**Directrice :**  
Catherine NAVARRO-  
JAMAULT

**Horaires d'ouverture :**  
9 H à 12 H 30  
et de 13 H 30 à 17 H  
Fermé lundi matin.

## Sites Internets

### Sites généralistes

*Cadremploi* : un grand classique consacré à l'emploi des cadres (offres d'emploi, fiches thématiques, espace jeunes diplômés). Possibilité de déposer son CV en ligne et de consulter un annuaire des entreprises qui recrutent.

[www.cadremploi.fr](http://www.cadremploi.fr)

*Apec* : le site pour l'emploi des cadres dans tous les domaines d'activité, propose aussi les coordonnées de 200 entreprises qui recrutent des jeunes diplômés. Possibilité de déposer son CV en ligne.

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

*Monster* : une référence en matière de diffusion d'offres d'emploi, site généraliste. Possibilité de consulter des offres d'emploi et de déposer son CV en ligne.

[www.monster.fr](http://www.monster.fr)

*Talents* : Déposez gratuitement votre CV. Complémentaire de la recherche active, faites connaître votre CV auprès de milliers de recruteurs en le déposant dans la CVtèque.

[www.talents.fr](http://www.talents.fr)

### Emplois en Picardie

*Picardie Emploi* : un site très riche consacré à l'emploi en région Picardie.

[www.picardie-emploi.com](http://www.picardie-emploi.com)

*Nord Job* : l'actualité de l'emploi sur le nord de la France

[www.nordjob.com](http://www.nordjob.com)

### Emplois Scientifiques

*Newscientist* : des offres dans les secteurs public et privé, de nombreuses opportunités de post-doc à l'étranger, un site de référence pour les biologistes, qui présentent également des propositions

dans les autres domaines scientifiques (agroalimentaire, chimie...).

[www.newscientistjobs.com/splash.action](http://www.newscientistjobs.com/splash.action)

*Arborescience* : un site consacré à l'emploi scientifique.

[www.arborescience.com](http://www.arborescience.com)

*Nature* : Les offres d'emploi du journal scientifique international « Nature ».

[www.nature.com/npg/wor\\_k/index.html](http://www.nature.com/npg/wor_k/index.html)

*Environnement* : Offres emploi ciblées dans les domaines de l'environnement.

Possibilité de rentrer un CV en ligne.

[www.emploi-environnement.com](http://www.emploi-environnement.com)

*Earth Works* : Offres d'emploi à l'international, mais aussi post doc et thèses. Ciblés géosciences, écologie, géographie.

[www.earthworks-jobs.com/](http://www.earthworks-jobs.com/)

## Emplois dans la Finance et la Création d'entreprise

*Job Finance* : consacré aux métiers de la finance (banque et assurance), beaucoup d'offres mais pas toujours mises à jour.

[www.jobfinance.com](http://www.jobfinance.com)

*E Financial Careers* : offres d'emploi en banque, finance, assurance et comptabilité.

[www.efinancialcareers.fr](http://www.efinancialcareers.fr)

*Kel Job* : emploi économie, finances, comptabilité, tous les secteurs d'activité sont représentés sur ce site.

[www.keljob.com](http://www.keljob.com)

*APCE* (Agence Pour la Création d'Entreprise) : une mine d'informations consacrées à la création d'entreprise.

[www.apce.com](http://www.apce.com)

*Création d'entreprise* : des sites pour accompagner une création d'entreprise :

[www.creeruneentreprise.fr](http://www.creeruneentreprise.fr)

[www.lentreprise.com](http://www.lentreprise.com)

[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

## Emplois en Droit et en Sciences Juridiques

*Le village de la justice* : des offres ciblées, des propositions de stage. Site de la communauté des professions du droit.

[www.village-justice.com](http://www.village-justice.com)

*Recrulex* : des offres d'emploi, des conseils pratiques sur l'emploi juridique et fiscal.

[www.recrulex.com](http://www.recrulex.com)

## Emplois en Sciences Humaines et Sociales

*Avis Droit Social* : le portail emploi des professionnels du social.

[www.avis-droit-social.net](http://www.avis-droit-social.net)

*H-Net [social]* : le portail international de l'emploi en sciences humaines et sociales.

[www.h-net.org](http://www.h-net.org)

*La gazette des communes* : des offres d'emploi, tous les

concours (inscription en ligne, calendrier, informations), l'actualité de l'emploi dans la fonction publique territoriale.

[www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com)

*Territorial.fr* : des offres d'emplois pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels.

[www.territorial.fr](http://www.territorial.fr)

## Emplois en Communication et Information

*SFSIC* : Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication.

[www.sfsic.org](http://www.sfsic.org)

*Job2com.com* : Le site d'emploi des professionnels de la communication, de la création, de l'image et du multimédia.

[www.job2com.com](http://www.job2com.com)

### III. Les allocations de retour à l'emploi

A la fin de la thèse, le jeune chercheur se pose forcément la question de son futur emploi. Bien entendu, il arrive fréquemment qu'au moins pendant un temps il faille passer par la case chômage, la question primordiale est alors : ai-je droit à des allocations chômage et sous quelle forme ?

#### *Les conditions d'admission*

**Première condition :** avoir travaillé et touché un salaire pendant sa thèse. Plusieurs cas de figure se présentent :

- avoir été allocataire de recherche, public ou privé (bourse CIFRE par exemple)
- avoir été ATER
- avoir occupé un emploi pendant sa thèse (y compris vacations si le nombre d'heures est suffisant)

Mais ce n'est pas tout, il faut également justifier d'une durée de travail minimale d'au moins 6 mois ou 910h (tous contrats confondus) au cours des 22 derniers mois qui précèdent la fin du contrat de travail donnant lieu à votre admission à une indemnisation chômage. Autrement dit, vos seules vacations en tant que chargé de cours ne sauraient être suffisantes pour bénéficier d'une allocation, mais cumulées avec des emplois saisonniers ou des jobs pendant votre thèse elles peuvent se révéler utiles dans le calcul.

Avoir été ATER ou allocataire de recherche ouvre en revanche pleinement droit aux allocations puisqu'ils sont comparables à des CDD de plus ou moins longue durée.

**Seconde condition :** être effectivement à la recherche d'un emploi. Traduisez : ne plus être étudiant.

Les textes sont très clairs : l'ARE (allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) n'est là que pour vous aider à chercher un emploi mais en aucun cas un financement pour votre thèse. Toutefois, vous pouvez prétendre aux ARE même sans avoir soutenu dès lors que vous avez rendu votre manuscrit et que vous soutenez sous peu votre thèse (quelques mois maximum). Il est considéré en effet que cette courte période précédant la soutenance peut être utilement mise à profit pour chercher un emploi.

**Troisième condition** : être âgé de moins de 60 ans.

### ***Quand et où s'inscrire ?***

Dès la fin de votre contrat et dans un délai d'un an maximum. Il est théoriquement possible de s'inscrire quelques jours avant la fin, mais en pratique l'inscription a toujours lieu au mieux le jour suivant l'arrêt de votre contrat. Il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible afin de ne pas retarder outre mesure les échéances de paiement éventuel (à partir du jour de votre inscription, il y a forcément une semaine de carence).

Votre inscription se fait auprès de Pôle Emploi. Vous pouvez vous inscrire en ligne directement sur le site : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr), par téléphone (3949) ou par courrier.

**ATTENTION !** En tant qu'ATER ou titulaire d'une allocation de recherche, vous devrez peut être passer par l'université pour tout ce qui concerne les indemnités de chômage. Vous serez néanmoins obligés de vous déclarer auprès de Pôle Emploi, qui vous fournira un papier justifiant que vous ne relevez pas de sa compétence. Contactez ensuite votre Rectorat et/ou renseignez-vous auprès de la DRH de votre université.

### *Les pièces à fournir*

- Pièce d'identité ou titre de séjour et autorisation de travail si vous êtes de nationalité étrangère.
- La ou les attestations d'employeurs (donc éventuellement l'université) témoignant de votre activité.
- Une copie de l'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale (pas la Carte Vital)
- Un RIB ou un RIP.

### *Durée et montant de l'ARE*

L'ARE est calculée sur une base journalière. Elle est indexée sur un salaire moyen de référence sur 12 mois (primes comprises).

A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :

- soit à 40,4% du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à 10,93 EUR/jour,
- soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.

Le montant le plus élevé est accordé. L'allocation ne peut être inférieure à 25,01 EUR par jour et ne peut excéder 75% du salaire journalier de référence.

La durée d'indemnisation est de 7, 12 ou 23 mois, en fonction de la période travaillée avant inscription. Pour les allocataires, vous pouvez donc tabler sur 23 mois et les ATER (sauf renouvellement du poste) sur 12 généralement.

Notez que vous êtes payés à termes échus dans un délai d'un mois. Comprenez par là que votre mois de septembre vous sera versé en octobre, le mois d'octobre en novembre, etc. Autrement dit votre premier mois d'inscription est souvent difficile à vivre, aussi prévoyez des réserves.

Par ailleurs, si vous relevez du service public, c'est l'université qui vous versera vos indemnités et sachez que certaines dates sont indexées sur des dates administratives particulières qui perturbent la régularité des versements.

### *Quelles sont mes obligations ?*

Dès votre inscription en tant que demandeur d'emploi, vous recevrez divers courriers et dossiers. Le cas échéant, vous devrez rapidement prendre contact avec votre Pôle Emploi de rattachement (indiquée sur l'un des courriers) pour un premier rendez-vous individuel. Bien souvent, les rendez-vous sont fixés arbitrairement eux et vous ne pouvez vous y soustraire (c'est logique : normalement vous êtes entièrement disponible puisque vous ne travaillez plus !).

Bien sûr, si vous êtes convoqué à un entretien d'embauche le même jour ou si vous êtes gravement malade, une simple attestation (du recruteur, du médecin) est suffisante pour justifier de votre absence au rendez-vous.

Dans tous les cas, vous êtes tenus de déclarer votre situation chaque mois auprès de Pôle Emploi, même si c'est l'université qui vous verse vos indemnités (vous pouvez le faire par internet).

Vous serez convoqués, désormais mensuellement, auprès de votre Pôle Emploi de rattachement afin de faire le point sur votre situation et de témoigner de votre recherche active d'un emploi.

### *Liens utiles*

Site d'informations générales :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N461.xhtml>

Sites de Pôle Emploi :  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### **Petite dimension morale...**

Les ARE ne sont PAS un substitut à votre financement de thèse ! On l'a dit, elles sont destinées en priorité à effectuer une recherche d'emploi. Le piège est facile, si vous êtes un peu « à la bourre » dans votre thèse.

Mais soyez conscients que plus cette situation se prolonge, moins vous aurez de temps ensuite pour chercher du travail. Cette étape pouvant aussi prendre du temps et la thèse n'étant pas une fin en soi, **RECADREZ VOS PRIORITÉS ET RECONSIDÉREZ LEUR IMPORTANCE À L'ÉCHELLE DE VOTRE VIE ET NON SEULEMENT DE VOTRE THESE !!!**

# ANNEXES

## *Organismes de recherche et d'enseignement supérieur*

Ces organismes sont composés d'établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), établissements publics à caractère administratif (EPA), de fondations, de groupements d'intérêt public (GIP), d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (82 universités et une vingtaine d'établissements à statuts divers) et d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) avec par exemple les écoles centrales et les instituts nationaux des sciences appliquées. Nous décrivons brièvement ces structures, sachant que de plus amples détails peuvent être trouvés sur le site [www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

## Etablissements publics à caractère scientifiques et technologique (EPST)



Le Cemagref, institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Sa mission est de développer les bases scientifiques d'une ingénierie du développement durable des territoires pour protéger et gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres, dynamiser les activités qui les valorisent et prévenir les risques qui leur sont associés. Il s'agit en effet de contribuer à la gestion durable des biens collectifs que sont l'eau et les territoires à dominante rurale, tout en préservant la qualité et la sécurité des

productions, des milieux et des hommes. Les domaines d'activité sont donc le fonctionnement des hydrosystèmes, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, et le génie des équipements agricoles et des procédés alimentaires.

[www.cemagref.fr](http://www.cemagref.fr)



Le CNRS est entièrement placé sous la tutelle du Ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies. C'est un organisme de recherche fondamentale, y compris en matière de technologie. Ses missions sont entre autres d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays et de contribuer à l'application et

la valorisation des résultats. Le CNRS est présent dans toutes les disciplines majeures regroupées au sein de huit départements scientifiques et deux instituts. Le CNRS renforce sa présence dans le monde grâce à des correspondants dans différentes grandes villes (ex : Bruxelles, Tokyo, Washington...).

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



L'INED est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. L'INED étudie les populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger, afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble, met à disposition et diffuse l'information, tant française qu'internationale

(édition, documentation), accessible sur place et via Internet et enfin participe à la formation dans les domaines de sa compétence. Les domaines d'activité sont : les études générales des populations, la conjoncture démographique, l'économie et la démographie, le suivi international, l'évolution des pays en développement, la génétique et l'histoire des populations. [www.ined.fr](http://www.ined.fr)



L'INRA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. L'INRA principalement produit et diffuse des connaissances et des innovations dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé humaine et de l'environnement. Ses domaines d'activité sont

l'environnement et l'espace rural, la biologie intégrative dans le domaine animal et végétal, l'alimentation humaine, la sécurité des aliments et les comportements des consommateurs, la bioinformatique, les sciences sociales (évaluation et prospective, aide à la décision pour mieux comprendre le monde rural et agricole). [www.inra.fr](http://www.inra.fr)



L'INRETS est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Ses missions sont d'effectuer, faire effectuer ou évaluer toute recherche et tout développement technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de

vue technique, économique et social, et de mener, des travaux d'expertise et de conseil.

Plus concrètement, les domaines d'activité de l'INRETS sont : l'aide à la conduite (information, assistance et automatisation), les réseaux de transport, la prise en compte de l'environnement (durabilité des structures, véhicules électriques ou hybrides), la sécurité routière et la connaissance du système routier et de ses composants (homme, véhicule, infrastructure).  
[www.inrets.fr](http://www.inrets.fr)



L'INRIA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'INRIA est un organisme de recherche fondamentale et appliquée intégrant les sciences et technologies de l'information et de la

communication (STIC). L'INRIA se doit d'assurer le transfert, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche, d'effectuer des expertises scientifiques, et de contribuer à la normalisation. Ses quatre grands thèmes de recherche sont : les réseaux et systèmes, le génie logiciel et calcul symbolique, les interactions homme-machine, images, données, connaissances, et la simulation et optimisation de systèmes complexes.  
[www.inria.fr](http://www.inria.fr)



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

L'INSERM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Cet institut travaille à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme en favorisant les interfaces entre recherche fondamentale, recherches

médicales cognitive et clinique et santé publique. Il se doit de valoriser ses résultats dans les domaines de l'application clinique, industrielle et en santé publique. L'Institut a défini trois grands domaines prioritaires pour les années à venir qui s'appuient sur la recherche fondamentale : la recherche en physiologie/physiopathologie pour la compréhension des maladies, la recherche en thérapeutique (recherche sur le médicament, ingénierie biomédicale, thérapeutique du vivant), et la recherche en santé publique pour produire de nouvelles connaissances sur les déterminants de la santé de la population. L'INSERM est caractérisé par un fort partenariat avec les universités et les hôpitaux, l'appartenance de ses laboratoires à près de 60 instituts fédératifs de recherche. [www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)



Institut de recherche  
pour le développement

Anciennement

Orstom, l'IRD est placé sous la tutelle conjointe du ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. L'IRD mène des recherches ayant pour finalité de contribuer au développement durable des pays du Sud, en particulier dans la zone intertropicale. Il les conduit, en étroite association (unités mixtes, instituts fédératifs...) avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises, avec ses partenaires du Sud, dans trois domaines que sont les milieux et environnement, les ressources vivantes et sociétés et santé. [www.ird.fr](http://www.ird.fr)



Le LCPC est placé sous la tutelle conjointe du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il entreprend des recherches dans le domaine du génie civil, du génie urbain, des transports et de leur lien avec l'environnement. Il est doté d'une mission d'expertise et de conseil et se doit d'orienter, programmer, évaluer dans ses domaines de compétence la recherche développement des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), et d'animer le comité inter laboratoires régionaux des ponts et chaussées (LRPC). Le LCPC a aussi un rôle dans la mise en œuvre de la politique d'information scientifique et technique et la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation. Les différents domaines d'activité sont bien

sûr les chaussées, mais aussi la géotechnique, les ouvrages d'art, l'environnement et génie urbain, la sécurité routière et les sciences de l'ingénieur. [www.lcpc.fr](http://www.lcpc.fr)

### [Etablissements publics à caractère industriel et commercial \(EPIC\)](#)

**ADEME**



L'ADEME est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Écologie et du Développement durable et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les grandes missions de l'ADEME concernent l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'électrification rurale décentralisée, l'environnement urbain et industriel. C'est une agence d'objectifs (recherche, expertise, information et

action sur les comportements) qui finance des recherches menées dans d'autres organismes et des développements techniques sur le terrain en région. Ses domaines d'activité couvrent la maîtrise de l'énergie et l'économie des matières premières, la promotion des énergies renouvelables, la limitation de la production des déchets (et élimination, récupération, valorisation), la prévention et la lutte contre les pollutions de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la prévention et le traitement de la pollution des sols et enfin l'amélioration des performances des transports. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



L'ADIT est placée sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Etrangères. Elle a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des

informations scientifiques et technologiques internationales en vue d'accompagner le développement des entreprises françaises. Elle contribue en particulier au développement des activités de veille technologique et stratégique dans l'ensemble du tissu industriel français, à des travaux de prospective sur l'évolution mondiale des sciences et technologies, et à la diffusion de dossiers de synthèse sur les stratégies technologiques et industrielles en France et à l'étranger. [www.adit.fr](http://www.adit.fr)



**ANDRA**

L'ANDRA

est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. Son objectif est de concevoir et mettre en œuvre les filières de gestion des déchets radioactifs produits en France, pour

préserver à long terme notre environnement. Pour cela, elle assure une mission de recherche (étude de stockage profond), une mission industrielle (gestion des déchets radioactifs à vie courte en surface), et une mission d'inventaire et d'information (recensement et localisation des déchets radioactifs produits en France). [www.andra.fr](http://www.andra.fr)



Oséo est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (secrétariat d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation). Elle apporte financement et conseils aux PME, laboratoires et créateurs d'entreprises qui relèvent le défi technique, commercial et financier de l'innovation. Oséo développe depuis de nombreuses années une

pratique de travail en réseau avec tous les acteurs économiques, financiers et technologiques de l'innovation, afin d'aider les innovateurs à trouver les ressources et les partenaires indispensables à la réussite de leur projet. [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)



Le BRGM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Son objectif est la compréhension des phénomènes géologiques et la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace souterrain. Ses domaines d'activités sont les connaissances, cartes et informations géologiques, les eaux souterraines, les ressources minérales, l'aménagement et risques naturels, les milieux contaminés (déchets et

procédés), les systèmes d'information et de modélisation, la métrologie de l'environnement, et l'énergie (géothermie) et son stockage. [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)



Le CEA est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi que du ministère de la Défense. Il a été créé pour donner à la France la maîtrise de l'atome pour l'énergie (nucléaire, traitement des déchets et innovation), l'industrie (nouveaux matériaux et technologies), la santé (équipements d'analyse) et la défense (chaufferie embarquée, dissuasion). [www.cea.fr](http://www.cea.fr)



Le CIRAD est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Organisme scientifique spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD contribue au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux. Ses domaines d'activité sont plus particulièrement l'agronomie (culture et élevage), l'exploitation forestière, les territoires et acteurs de l'environnement (agricultures familiales et systèmes irrigués), mais aussi la santé animale (écosystèmes naturels et pastoraux, productions animales, santé animale), et l'amélioration des méthodes pour l'innovation scientifique (agroalimentaire, agronomie, biotechnologies

et ressources génétiques végétales, économie, politiques et marchés, protection des cultures).  
[www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)



Le CNES est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de la Défense. Il propose et met en œuvre la politique spatiale française par la participation aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), et la réalisation d'un programme national très largement ouvert à la coopération multilatérale visant à garantir la compétitivité internationale. Ses domaines d'activité sont l'accès à l'espace (Ariane et l'élaboration de lanceurs), l'observation de la Terre (satellites), les télécommunications (localisation, système de navigation), la connaissance de l'Univers, la réalisation d'expériences scientifiques et technologiques dans

l'espace, les activités liées aux besoins de la Défense.  
[www.cnes.fr](http://www.cnes.fr)



Le CSTB est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il prépare le futur de la construction dans un esprit pluridisciplinaire : santé, environnement, prévention des risques, confort et ambiance (acoustique, éclairage, thermique), technologies du bâtiment et des équipements, évaluation de la qualité des produits et procédés innovants, industries de l'information et économie et sociologie (coût des produits, acteurs de la construction, requalification des quartiers urbains).  
[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)



## Ifremer

L'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. C'est l'Institut français de recherche pour l'exploitation durable de la mer. Ses quatre grandes missions sont : la recherche (océanique pour la gestion des ressources vivantes et de l'environnement littoral), l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer), la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique), le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités. Parmi ses priorités actuelles figurent l'étude des climats, hydrosystèmes et écosystèmes océaniques, la

connaissance des fonds océaniques (pétrole profond), la prévision des stocks de pêche et amélioration de la sélectivité des engins de pêche. [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

## INERIS

maîtriser le risque |  
pour un développement durable |

L'INERIS est entièrement placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Il a pour missions de mentionner et prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et pour l'environnement liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines (expertise, certification et recherche en partenariat). Ces risques peuvent être chroniques (risques sanitaires et environnementaux à long terme des substances chimiques), accidentels (prévention et expertise des risques liés aux activités

industrielles (explosion, incendie) et aux moyens de transports (tunnels, ports) des matières dangereuses), du sol et du sous-sol (géotechnique).

[www.ineris.fr/](http://www.ineris.fr/)

**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Défense, de l'Ecologie, de l'Industrie, de la Santé et de la Recherche. C'est le premier expert français dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et le leader européen de la recherche sur le risque nucléaire. Il rassemble plus de 1500 experts et chercheurs qui couvrent des disciplines très diverses, depuis les sciences de la vie, jusqu'à la physique nucléaire. Il assure la sûreté des installations nucléaires, des déchets et des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'environnement et de la santé de l'homme contre les

rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance, et gestion de la crise.

[www.irsn.org](http://www.irsn.org)

**ONERA**

THE FRENCH AEROSPACE LAB

L'ONERA est placé uniquement sous la tutelle du ministère de la Défense. Par ses missions de recherche et d'expertise, ses objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes physiques et de valider l'évaluation des performances des systèmes complexes aérospatiaux. Il assiste les services de l'État chargés de conduire la politique aéronautique et spatiale, tant civile que militaire, et favorise aussi le lancement et l'établissement de projets innovants du secteur de la Défense. Il participe aux

grands programmes  
aéronautiques et spatiaux  
européens (Airbus, Ariane...).  
Ses domaines de compétence  
sont l'aérodynamique, la  
mécanique du vol,  
l'énergétique, la résistance  
des structures, les matériaux,  
l'optique et laser,  
l'acoustique,  
l'électromagnétisme,  
l'électronique, les systèmes,  
la robotique et le traitement  
de l'information.  
[www.onera.fr](http://www.onera.fr)

### Etablissements publics à caractère administratif (EPA)



Le CEE est placé  
sous la double tutelle du  
ministère délégué à la  
Recherche et aux Nouvelles  
Technologies et du ministère  
des Affaires Sociales, du  
Travail et de la Solidarité. Il  
développe des instruments  
d'analyse de l'emploi axés  
sur les entreprises et les  
personnes, en complément  
des travaux

macroéconomiques réalisés  
à partir d'appareils  
statistiques lourds, et mène  
des enquêtes, études et  
recherches pour éclairer les  
pouvoirs publics et les  
acteurs économiques et  
sociaux sur l'évolution de  
l'emploi en liaison avec  
l'évolution des marchés et  
des technologies, sur les  
politiques publiques  
d'emploi et leur évaluation,  
sur le fonctionnement du  
marché du travail et sur la  
situation et les  
comportements de la  
population active. La  
comparaison internationale  
est un outil de base pour la  
plupart des travaux du  
CEE, c'est pourquoi il  
participe à plusieurs  
programmes de la  
Commission Européenne.  
[www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)



Le CINES est un  
établissement récent, créé  
par décret du 20 avril 1999  
et situé à Montpellier. Il est  
placé sous la tutelle du  
ministère délégué à la

Recherche et aux Nouvelles Technologies et fait suite au CNUSC (Centre National Universitaire Sud de Calcul). Avec l'IDRIS (unité du CNRS, Orsay), le CINES met à disposition de la communauté scientifique de la recherche publique des moyens informatiques exceptionnels (deux supercalculateurs à architecture parallèle IBM SP et SGI) pour le calcul numérique intensif. Le CINES contribue à la mise en place et à l'exploitation de services en réseaux utilisant des bases de données au profit des organismes de recherche publique ou d'établissements d'enseignement supérieur qui le demandent, le plus souvent dans le cadre de projets pilotés par les Directions de la Recherche, de la Technologie ou de l'Enseignement Supérieur / sous la direction des bibliothèques. Notamment, en partenariat avec l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), le centre héberge et exploite les équipements du Système universitaire de

documentation. Le centre abrite aussi des données numérisées : textes, images, vidéos,... et y donne accès via Internet (plus de dix sites). Enfin, le CINES a un rôle d'expertise et de formation en matière de réseaux informatiques. [www.cines.fr](http://www.cines.fr)



Le CNRM, assure l'essentiel des activités de recherche et coordonne l'ensemble des actions de recherche et développement orientées en priorité par les besoins du service public en matière de météorologie : prévision météorologique, physique et dynamique de l'atmosphère, connaissance du climat, interactions entre l'homme, le climat et l'atmosphère. Les domaines de recherche couverts s'étendent aux frontières de la météorologie avec la chimie de l'atmosphère (pluies acides, ozone), l'océanographie de surface,

la physique et la dynamique du manteau neigeux, l'hydrologie de surface,... Ces recherches sont conduites en coopération étroite, au niveau national avec les laboratoires de recherche atmosphérique du CNRS et des Universités, au niveau international avec des services de recherche étrangers. Pour assurer sa mission, le CNRM accueille 270 personnes (1/3 de chercheurs), travaillant dans huit centres ou divisions spécialisés : le «Groupe de Modélisation pour l'Assimilation et la Prévision» (GMAP - Toulouse), le «Groupe de Météorologie à Moyenne Echelle» (GMME - Toulouse), le «Groupe de Météorologie de Grande Echelle et Climat» (GMGEC - Toulouse), le «Groupe de Météorologie Expérimentale et Instrumentale» (GMEI - Toulouse), le «Centre d'Aviation Météorologique» (CAM - Brétigny), le «Centre de Météorologie Marine» (CMM - Brest), le «Centre d'Etudes de la Neige» (CEN - Grenoble) et le «Réseau d'Etudes et de Transfert

Interne des Connaissances» (RETIC Toulouse).  
[www.cnrm.meteo.fr](http://www.cnrm.meteo.fr)



L'IGN est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Il a une mission de service public, pour conduire les actions de recherche dans le domaine de l'information géographique, assurer la formation initiale et continue de ses agents, et tenir à jour la documentation géographique institutionnelle. Au-delà de ces activités transversales, il a pour mission fondamentale d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France. [www.ign.fr](http://www.ign.fr)



L'INRP est placé sous tutelle du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a pour rôle d'éclairer la réflexion et l'action des enseignants, des formateurs et des décideurs administratifs et politiques. L'établissement conduit des recherches en éducation et en formation, valorise les résultats des recherches, en particulier en direction des praticiens, et contribue à leur diffusion. Il contribue à la conservation, au développement et à la valorisation des collections patrimoniales (Musée national de l'éducation, Bibliothèque). Ses principaux domaines d'études concernent les didactiques des disciplines, les approches institutionnelles (histoire de l'éducation, éducation et politiques...), les usages des nouvelles technologies en éducation. [www.inrp.fr](http://www.inrp.fr)

## *Les fondations liées à la recherche et la technologie*



Le laboratoire de recherche Centre d'Étude du Polymorphisme Humain (CEPH) a été créé en 1984 par le Professeur Jean Dausset (Prix Nobel de médecine et physiologie, 1980). Ce laboratoire élabore des cartes du génome humain. À l'origine, l'idée du Professeur Dausset était de fournir à la communauté scientifique des ressources de cartographie du génome humain. Son site internet est essentiellement destiné aux chercheurs. En 1991, le CEPH et l'AFM (Association Française contre les Myopathies) créent le Généthon, institut à but non lucratif. Le Généthon est un centre de recherche et d'application sur les thérapies géniques qui intègre également ses activités de recherche

autour des cellules souches. Fournisseur de vecteurs pour les laboratoires, il se donne aussi les moyens de collaborer à la recherche clinique. Le CEPH et le Généthon sont aujourd'hui indépendants. Depuis avril 1993, le CEPH est la Fondation Jean Dausset - CEPH. [www.cephb.fr/](http://www.cephb.fr/)



La prévention contre les cancers, la prise en charge des malades (hôpital privé) et la recherche contre le cancer sont les objectifs de cet institut. La recherche s'articule autour de la biologie cellulaire et biologie du développement, la biophysique moléculaire, la génétique humaine en cancérologie, la génotoxicologie, la pharmacochimie, la physicochimie du vivant, et la signalisation cellulaire. [www.curie.fr](http://www.curie.fr)



## Institut Pasteur

L'institut Pasteur conduit une recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, contribue à l'enseignement et rend des services de santé publique (consultations médicales, vaccinations, centres de références...). Ses domaines d'activité sont la microbiologie, la bactériologie et la mycologie, la biologie moléculaire, la virologie (SIDA et rétrovirus, notamment), la physiopathologie, la neurobiologie mais aussi la génomique et la postgénomique plus particulièrement en immunologie, et l'écologie. Il existe un réseau de 20 laboratoires dans le monde qui collaborent avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr)

*Les groupements  
d'intérêt public liés à  
la recherche et la  
technologie*



L'ANRS soutient des recherches dans les pays en développement (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Vietnam, Cambodge, Brésil) sur le VIH/sida dans tous ses aspects mais aussi sur d'autres rétrovirus dès lors qu'elles sont utiles à la compréhension de la physiopathologie de l'infection par le VIH et sur les hépatites B et C dans tous leurs aspects. Les sites ANRS. [www.anrs.fr](http://www.anrs.fr)



Le LNE est au cœur du dispositif français et européen pour la métrologie, la qualité et la conformité technique aux normes et aux directives européennes. Il

offre aux entreprises un large éventail de services (mesurer, essayer, certifier et former) qu'il met en œuvre à tous les stades de la vie des produits. Ce bureau effectue des programmes d'essais, normalisés ou sur mesure, dans de nombreux domaines comme la métrologie et instrumentation, les matériaux, les produits de consommation, la santé et les dispositifs médicaux, les équipements et composants industriels, la logistique et emballage, l'énergie et l'environnement.

[www.lne.fr](http://www.lne.fr)



Genopole® fait partie du Réseau national des génopoles. Ce Réseau, le Centre national de séquençage et le Centre national de génotypage sont regroupés au sein du groupement d'intérêt

public Consortium national de recherche en génomique (CNRG). Le CNRG a pour mission de participer à la politique nationale de génomique et de génomique fonctionnelle en mettant à la disposition de la communauté scientifique française de grands équipements technologiques de niveau international. A ce titre, le CNRG est chargé notamment de séquencer des génomes, de mettre en œuvre des moyens nécessaires au développement de la génomique fonctionnelle et d'animer et coordonner la politique scientifique et de transfert de technologies des génopoles régionales. Il élabore également une charte déontologique et mène des actions d'information scientifique et technique dans le domaine de la génomique.

[www.genopole.org/index\\_flash.htm](http://www.genopole.org/index_flash.htm)



L'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) est majoritairement tributaire du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (budget essentiel), du ministère des Affaires Étrangères et du CNRS (personnel à disposition). L'IPEV est une agence de moyens pour la recherche polaire au service des laboratoires nationaux rattachés à des structures dont la vocation est la recherche scientifique : université, CNRS, CEA, INRA... Sa mission principale est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères par la mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour les scientifiques dans les régions polaires (gestion et entretien de bases scientifiques, acquisition et maintenance d'équipements

scientifiques fonctionnant dans ces bases) et l'organisation des expéditions (recrutement du personnel nécessaire sur le plan scientifique et technique, affrètement de navires pour acheminer ces personnels sur les sites d'études, organisation globale des missions de la métropole jusqu'au terrain). L'Institut met également en œuvre des programmes d'océanographie à bord du Marion Dufresne, navire scientifique et ravitailleur des terres australes et antarctiques françaises. [www.ifremer.fr/ifrtp/pages/institut\\_polaire.html](http://www.ifremer.fr/ifrtp/pages/institut_polaire.html)



L'OST est un Groupement d'Intérêt Public renouvelé régulièrement, et qui existera pour le moment jusqu'en 2014. L'OST produit des indicateurs qui permettent aux acteurs de la science et de la Technologie au sens large de débattre de la politique de Recherche et

d'élaborer leur stratégie. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche, et plus généralement à ceux qui s'intéressent à la recherche, à la technologie et à l'innovation, aux échelles nationales, régionales, locales, européennes et internationales. Les travaux de l'OST contribuent à apporter un éclairage sur les politiques de la Recherche. Ils concernent tous ceux, chercheurs ou non, qui s'intéressent à l'avenir des sciences et des techniques. L'OST est constitué de 13 membres (cinq ministères et huit organismes de recherche). [www.obs-ost.fr/](http://www.obs-ost.fr/)

## Organismes à connaître



La guilde est une association loi 1901 qui agit pour l'amélioration des formations doctorales et la promotion de la formation par la recherche. Pour cela, elle permet aux doctorants, aux jeunes chercheurs et aux associations de mutualiser des informations et des outils communs via le réseau Internet. La Guilde s'inspire par son fonctionnement du monde du logiciel libre. Les activités de la Guilde concernent plusieurs sujets qui vont de l'information des étudiants de mastère à l'insertion professionnelle des docteurs en passant par la mutualisation de l'information scientifique. Parmi les nombreux services offerts sur ce site, le guide du doctorant proposé est

particulièrement complet (avec en prime un chapitre spécial pour les étudiant de second cycle et Master).

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>



La Confédération des jeunes chercheurs est une association qui a pour but de représenter les doctorants et nouveaux docteurs au niveau national. Elle est une force de proposition sur les questions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation doctorale. Les principaux adhérents de la CJC sont des associations locales. Elles définissent les priorités et font avancer les réflexions de la Confédération.

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

# GUIDE DU DOCTORANT

## GUIDE DU DOCTORANT

**ASSOCIATION ED3C**

**École Doctorale Sciences et Santé**  
**33, Rue St Leu**  
**80 039 Amiens**  
**Cedex 1**

**Adresse mail : [ed3c@u-picardie.fr](mailto:ed3c@u-picardie.fr)**

**Site Internet : [ed3c.blogspot.com](http://ed3c.blogspot.com)**



UNIVERSITÉ de Picardie

